

A Specialized Agency of the AU



Institution spécialisée de l'UA

**RAPPORT DE LA 40<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)  
TENUE A  
KINSHASA, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
DU 12 AU 14 JUILLET 2022**

## **NOTE DE PRESENTATION**

La 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue, du 12 au 14 juillet 2022, à l'Hôtel Pullman de Kinshasa, en République démocratique du Congo. Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques, du Forum des DG des Opérateurs désignés, de celui des Régulateurs postaux, et d'un Atelier régional sur la Stratégie postale qui se sont tenues, en format hybride du 4 au 11 juillet 2022. Le présent rapport, auquel sont annexées toutes les décisions et résolutions retrace de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

## SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION	
1.	INTRODUCTION ..... 5
2.	PARTICIPATION ..... 5
3.	CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE ..... 5
4.	MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT ..... 6
5.	VERIFICATION DU QUORUM ..... 6
6.	ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU ..... 6
7.	ALLOCUTION DU PRESIDENT ENTRANT ..... 7
8.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL ..... 7
9.	MESSAGE DE BONNE VOLONTE DES PARTENAIRES ..... 7
10.	RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT ..... 8
11.	QUESTIONS DECOULANT DE LA 39 <sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE ET DE LA 10 <sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... 10
11.1	Rapport présenté par le Secrétariat général ..... 10
11.2	Exposé sur le Plan de développement régional (PDR) pour l'Afrique (2022-2025) ..... 10
11.3	Exposé sur le rapport de l'étude continentale sur « l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique » ..... 10
12.	RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2021/2022 ..... 11
13.	EXAMEN ET ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES, DES FORUMS ET DE L'ATELIER SUR LA STRATEGIE DE L'UPAP ..... 11
13.1	Commission « Exploitation et Technologies » ..... 12
13.2	Commission « Finances et Administration » ..... 12
13.2.1.	Rapport du groupe de travail sur le recouvrement des contributions statutaires ..... 13
13.2.1	Rapport du groupe de travail sur la gestion des ressources humaines ..... 13
13.2.2	Construction de l'Immeuble de l'UPAP et autres questions connexes ..... 13
13.2.3	Résumé des recommandations faites au Conseil d'administration ..... 14
13.3	Commission Politique et Régulation ..... 14
13.4	Commission Stratégie et Atelier sur la Stratégie de l'UPAP ..... 15
13.5	Forum des DG des Opérateurs désignés ..... 17
13.6	Forum des Régulateurs postaux ..... 19
14.	EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2021 ..... 21
15.	DATE ET LIEU DE LA 41 <sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP ..... 22
16.	DIVERS ..... 22
17.	EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT, DES RECOMMANDATIONS, RESOLUTIONS ET DECISIONS, DE LA 40 <sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... 22
18.	COMMUNIQUE FINAL ..... 22
19.	MOTION DE REMERCIEMENT ..... 22
20.	CLOTURE ..... 23
21.	ANNEXE 1 LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR REGION 24
22.	ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS ..... 26
23.	ANNEXE 3 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL ORDRE DU JOUR ..... 41

24.	ANNEXE 4 RESOLUTION PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL .....	49
25.	ANNEXE 5 RESOLUTION PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION ET AUX TECHNOLOGIES .....	51
26.	ANNEXE 6 DECISIONS & RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION .....	55
27.	ANNEXE 7 RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE REGULATION.....	70
28.	ANNEXE 8 RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA STRATEGIE Résolution N°09/UPAP/CA/XL/2022 .....	76
29.	ANNEXE 9 RESOLUTION DU FORUM DES REGULATEURS POSTAUX Résolution N° 10/UPAP/CA/XL/2022 .....	80
30.	ANNEXE 10 TABLEAU DES DECISIONS & RESOLUTIONS DE LA 40 <sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	82
31.	ANNEXE 11 COMMUNIQUE FINAL.....	84
32.	ANNEXE 12 MOTION DE REMERCIEMENT UNION PANAFRICAINNE DES POSTES.....	89

## 1 INTRODUCTION

La 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue en format hybride, du 12 au 14 juillet 2022, à l'Hôtel Pullman de Kinshasa à l'invitation du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques, du Forum des DG des Opérateurs désignés, de celui des Régulateurs postaux, et de l'Atelier sur la Stratégie qui se sont également tenues du 4 au 11 juillet 2022 en format hybride.

Au cours de la session, une (1) minute de silence a été observée en l'honneur de feu Luc Comlanvi Amoussou, 2<sup>ème</sup> Secrétaire général de l'UPAP, décédé le 8 juillet 2022 dans son pays d'origine, le Togo.

## 2 PARTICIPATION

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

**Algérie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.**

2.1 Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Ethiopie, Soudan.**

La liste complète des Etats membres du Conseil d'administration par région figure en **annexe 1**

2.2 Les Etats membres suivants de l'UPAP y ont participé comme observateurs : **Afrique du Sud, Bénin, République du Congo, République démocratique du Congo, Egypte, Ghana, Guinée, Lesotho, Mali, Maroc, Mozambique, Ouganda et Tchad.**

2.3 Les organisations partenaires et Unions restreintes suivantes étaient présentes en présentiel ou en mode virtuel : **AFRALTI, La Poste France, Poste de Chine, CRASA, EACO, Poste du Japon, Mastercard, STAMPS<sup>DAQ</sup>, PostEurop, Services postaux des Etats-Unis (USPS), Union postale universelle (UPU), CPEAO.**

La liste complète des participants figure en **annexe 2.**

## 3 CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par Son Excellence Monsieur le premier Ministre de la République démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge. Les personnalités ci-après étaient présentes :

- Son Excellence **Augustin Kibassa Maliba**, ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, hôte de l'événement ;

- Monsieur **Isaac Gnamba-Yao**, Directeur général de la Poste de Côte d'Ivoire, et Président du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- Le Secrétaire général de l'UPAP, Monsieur **Sifundo Chief Moyo** ;
- Monsieur **Didier Musete** Directeur général de la Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT) ;
- M. Masahiko Metoki, Directeur général de l'Union postale universelle.

Les allocutions et discours d'ouverture figurent **sur le site Internet de l'UPAP** : <https://www.upap-papu.africa>

#### **4 MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT**

Le Président a souhaité la bienvenue aux délégués et les a exhortés à participer librement et activement aux délibérations de la session.

#### **5 VERIFICATION DU QUORUM**

L'article 29 du Règlement d'exécution de la Convention (2018) prévoit que pour les sessions de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil le quorum est constitué des deux-tiers (2/3) des Etats membres desdits organes. 2/3 des vingt (20) Etats membres élus par la dernière Conférence des plénipotentiaires en 2021, se traduit par quatorze (14) Etats membres présents. Après un appel nominal, il a été confirmé que dix-huit (18) Etats membres du Conseil sur vingt (20) étaient présents, soit un pourcentage de 90%. Par conséquent, le quorum était établi.

#### **6 ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU**

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un (1) Etat membre appuyé par deux (2) autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un (01) président, de deux (2) vice-présidents et de deux (2) rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion sous la supervision des deux (2) rapporteurs.

Aussi, le bureau a-t-il été constitué comme suit après que la Namibie a proposé la motion d'adoption et soutenue par la Tanzanie et finalement par acclamation, par tous les participants à la réunion :

<b>Président</b>	:	Madagascar	Afrique de l'Est
<b>1<sup>er</sup> vice-président</b>	:	Nigeria	Afrique de Ouest
<b>2<sup>ème</sup> vice-président</b>	:	Algérie	Afrique du Nord
<b>Rapporteurs</b>	:	Burundi	Afrique Centrale
		Malawi	Afrique Australe

## **7 ALLOCUTION DU PRESIDENT ENTRANT**

Le Président entrant a remercié son prédécesseur et son équipe d'avoir jeté les bases solides à partir desquelles il a pris la relève. Il a remercié le Conseil pour la confiance accordée à Madagascar et à lui-même personnellement pour diriger le Conseil jusqu'à la 41<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP. Il a invité tous les délégués et les autres membres du bureau à le soutenir au cours de son mandat et il a assuré son engagement à voir le secteur postal africain réussir à répondre aux attentes des parties prenantes.

## **8 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour et de programme de travail tel que contenu dans le document intitulé **UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°1**. L'ordre du jour adopté figure à l'**annexe 3** du présent rapport.

## **9 MESSAGE DE BONNE VOLONTE DES PARTENAIRES**

Le Secrétariat général a présenté le document intitulé **UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°2** conformément à l'article 23 de la Convention de l'UPAP - Coopération avec les organismes internationaux (2) qui stipule que l'Union collabore avec les Unions restreintes, les Communautés économiques régionales (CER) africaines et les entités internationales dont les intérêts et activités sont liés aux services postaux. Le Conseil a été informé que l'Union entretient des relations privilégiées avec un certain nombre d'organisations de ce type qui ont été invitées en tant que partenaires à participer comme observateurs à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Les partenaires suivants ont participé en présentiel et/ou en mode virtuel lors de la session et ont transmis leurs messages de bonne volonté à l'Union :

- AFRALTI ;
- La Poste France ;
- La Poste de Chine ;
- CRASA ;
- EACO ;
- La Poste du Japon ;
- Mastercard ;
- STAMPS<sup>DAQ</sup> ;
- La Poste des Etats Unis (USPS) ;
- L'Union postale universelle (UPU) ; et
- La CPEAO.

## 10 RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT

Le Président sortant a soumis un rapport sur les activités menées au cours de son mandat conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union et de l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention qui donne mandat au Conseil d'administration pour diriger, contrôler et coordonner les activités financières et administratives de l'Union, entre autres, entre les sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires.

Conformément aux dispositions susmentionnées, son Bureau s'est acquitté avec succès des responsabilités suivantes :

- a) Présidence de la 10<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue virtuellement le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au cours de laquelle les points suivants à l'ordre du jour ont été examinés et approuvés, entre autres :
  - i. Le thème de la Journée de l'UPAP pour l'année 2022 ;
  - ii. La structure organisationnelle du Conseil d'administration de l'UPAP 2021/2022 - 2024/2025 ;
  - iii. Le programme d'activités de l'UPAP pour l'exercice 2021/2022 ;
  - iv. Le budget de l'Union pour l'exercice 2021/2022.
- b) Il a également présidé la première partie de la 40<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration avant l'installation du Bureau et présenté le Rapport des activités entreprises durant son mandat ;
- c) Les autres activités suivantes ont été menées au cours de la période sous revue :
  - i. Réception et approbation d'une demande de prolongation de la présidence égyptienne du Forum des Dirigeants postaux africains du 31 décembre 2021 au 13 juin 2022 ;
  - ii. Réception et approbation d'une demande d'approbation du changement proposé sur le mur-rideau du simple vitrage au double vitrage pour le projet d'Immeuble de l'UPAP qu'il a acceptée ;
  - iii. Réception, examen et approbation du Plan stratégique amendé et aligné de l'UPAP pour la période quadriennale 2022-2025 ;
  - iv. Réception et approbation d'une demande d'approbation anticipée de mise à disposition de personnel entièrement pris en charge par les Etats membres volontaires qu'il a renvoyée à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

## **a) Défis**

Au cours de son mandat, les défis inhérents suivants ont été rencontrés :

- i) Représentation des Etats membres dans les Commissions de l'UPU ainsi que dans les organes de l'UPU est demeurée faible.
- ii) Représentation insuffisante des responsables de l'UPAP aux réunions de l'UPU en raison des mesures d'austérité budgétaire ;
- iii) Barème des quotes-parts obsolète pour les contributions financières annuelles au budget de l'Union et non-paiement des Etats membres à l'échéance.

## **b) Recommandations**

Le Président a suggéré les recommandations suivantes :

- i) Exhortation des Etats membres au versement des contributions financières annuelles statutaires au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice financier clos le 30 novembre de chaque année afin d'améliorer les flux de trésorerie et éviter les paiements d'intérêts par les Etats membres.
- ii) Appel vibrant lancé aux Etats membres africains membres du CEP & CA de l'UPU pour une plus grande présence et une participation effective aux réunions de l'UPU ;
- iii) Appel à de généreux dons en espèces pour le projet d'Immeuble de l'UPAP ;
- iv) Appel à un effort soutenu pour davantage de membres associés afin d'assurer une collaboration à l'échelle du secteur en vue d'un développement rapide des services postaux en Afrique ;
- v) Réitération de remerciements continus au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans le projet d'Immeuble de l'UPAP.
- vi) Demande au secteur postal africain de poursuivre la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Le Conseil a fait les observations suivantes et des suggestions pour aller de l'avant :

- i. Le retard dans le paiement des contributions annuelles obligatoires résultait d'un décalage des exercices budgétaires des Etats membres par rapport à celui de l'Union. Cela pourrait être évité en alignant les exercices budgétaires des Etats membres sur celui de l'Union. Pour ce faire, un questionnaire devrait être diffusé pour recueillir des informations permettant au Secrétariat d'aligner les années budgétaires en conséquence ;
- ii. Après analyse du questionnaire, une proposition, modifiant, le cas échéant, l'exercice financier de l'Union, sera présentée pour examen et approbation à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

Le Conseil a adopté par acclamation le rapport présenté par le Président.

## **11 QUESTIONS DECOULANT DE LA 39<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE ET DE LA 10<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **11.1 Rapport présenté par le Secrétariat général**

Les questions découlant de la 39<sup>ème</sup> session ordinaire et de la 10<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil ont été présentées sous la forme de l'état de mise en œuvre des Décisions, Résolutions et Recommandations. Il a été noté que presque toutes les directives avaient été mises en œuvre et que la même chose avait été présentée lors des réunions des comités et des groupes de travail. L'état de la mise en œuvre a également été présenté lors du rapport annuel d'activité du Secrétariat général.

Ledit rapport a été dûment adopté.

### **11.2 Exposé sur le Plan de développement régional (PDR) pour l'Afrique (2022-2025)**

Le Plan de développement régional pour l'Afrique a été présenté comme la Stratégie d'assistance technique de l'UPU pour l'Afrique, qui met en évidence les priorités et les projets africains à mettre en œuvre au cours du cycle 2022-2025. Le PDR fournira les liens pour les activités à l'échelle continentale tout en aidant à consolider les efforts de collaboration entre l'UPU et l'UPAP.

### **11.3 Exposé sur le rapport de l'étude continentale sur « l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique »**

Une étude sur l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique a été menée par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec l'UPU, la France et l'UPAP dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique de l'UA en Afrique. Le projet a été financé par La Poste France à hauteur de 1,5 million d'euros.

Les dix (10) pays suivants ont participé à l'étude : Afrique du Nord (Egypte et Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Ghana et Bénin), Afrique centrale (Cameroun et Congo Brazzaville), Afrique de l'Est (Kenya et Madagascar) et Afrique australe (Afrique du Sud et Zimbabwe).

Les quatre principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :

- i) Mesurer le niveau de transformation numérique atteint par chacun des dix (10) Opérateurs désignés dans chacun des domaines identifiés ;
- ii) Identifier les défis et les facteurs clés de succès dans chaque domaine en identifiant les meilleures pratiques ;
- iii) Créer un ensemble d'outils permettant aux Opérateurs postaux de diagnostiquer leur situation, de se comparer sur une échelle de degré de transformation numérique (taux de couverture des différents domaines) ;

- iv) Faire des recommandations aux Etats membres pour accélérer et améliorer la transformation numérique des services postaux.

Le Conseil a pris note des deux (2) exposés présentés par l'UPU et ses partenaires et a observé qu'il est nécessaire que de telles initiatives soient lancées à un niveau élevé en engageant les gouvernements dans leur mise en œuvre.

Lesdits exposés ont été pris en compte après que le Ghana a proposé une motion d'adoption, soutenue par la République démocratique du Congo.

## **12 RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2021/2022**

Le Secrétaire général a soumis au Conseil, le rapport du Secrétariat général contenu dans le document **UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°5**. Le rapport tournait autour des axes importants suivants :

- a) enjeux stratégiques et risques identifiés ;
- b) analyse de l'environnement ;
- c) gestion financière;
- d) exploitation et technologies ;
- e) projets structurants de l'UPAP ;
- f) coopération au développement et engagement des parties prenantes ;
- g) point sur l'état de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations ;
- h) activités de communication ;
- i) questions relatives à la gestion des ressources humaines ;
- j) conférences, réunions et ateliers internationaux auxquels l'Union a participé ;
- k) conclusion et perspectives pour le prochain exercice financier.

Le rapport d'activités du Secrétariat général et la résolution relative ont été adoptés par le Conseil suite à une motion proposée par le Botswana et soutenue par la Namibie, le Malawi, le Nigeria et le Bénin. La résolution figure en **annexe 4** du présent rapport.

## **13 EXAMEN ET ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES, DES FORUMS ET DE L'ATELIER SUR LA STRATEGIE DE L'UPAP**

Le Conseil a reçu les rapports et examiné les recommandations issues des travaux des commissions techniques et des forums et de l'Atelier sur la Stratégie de l'UPAP présentées par leurs présidents respectifs et qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### 13.1 Commission « Exploitation et Technologies »

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Exploitation et Technologies** », présenté par le Président et qui portait essentiellement sur les questions essentielles suivantes :

- a) Rapport de la réunion de la commission Exploitation et Technologies tenue au cours du premier trimestre 2022 ;
- b) Rapport du Groupe de travail sur la Rémunération ;
- c) Rapport du Groupe de travail sur la Digitalisation et l'Innovation ;
- d) Rapport du Groupe de travail pour la Promotion de la Philatélie ;
- e) Rapport du Groupe de travail sur la Chaîne logistique ;
- f) Point des conclusions de la 39ème session ordinaire du Conseil d'administration, état d'avancement de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations relatives aux questions d'exploitation et de Technologies ;
- g) Projet de Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour le Cycle 2021/22-2024/25.

Le Conseil a adopté le rapport avec un amendement au mandat du groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement tel que proposé par l'Egypte.

Par la suite, le Conseil a adopté la résolution sur les questions relatives à la Commission Exploitation et de la technologie avec une demande pour les Etats membres de mettre à jour les messages PREDES M41 version 2.1. La motion d'adoption a été proposée par le Nigéria, soutenue par le Kenya, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo.

La résolution de la Commission « **Exploitation et Technologies** » figure en **annexe 5**.

### 13.2 Commission « Finances et Administration »

La Commission Finances et Administration a tenu deux réunions du 8 au 10 mars et du 4 au 6 juillet 2022 à Arusha en Tanzanie et à Kinshasa, en République démocratique du Congo respectivement sous la présidence de la Tanzanie. Lors de la réunion inaugurale en mars 2022, deux groupes de travail ont été créés par la Commission. Les deux groupes de travail, à savoir le **groupe de travail sur le recouvrement des contributions statutaires** et le **groupe de travail sur la gestion des ressources humaines**, se sont réunis en mode virtuel les 27 et 28 juin 2022 et ont soumis des recommandations à la Commission Finances et Administration.

La synthèse du rapport de la réunion de la Commission Finances et Administration est présentée ci-après :

### **13.2.1. Rapport du groupe de travail sur le recouvrement des contributions statutaires**

Après de longues délibérations sur le rapport du Groupe de travail, la Commission a décidé d'adopter une résolution prolongeant la période permettant aux Etats membres lourdement endettés de profiter de l'annulation de dette de 50 % de six mois jusqu'à la tenue de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

La Commission a exhorté tous les Etats membres et membres associés à régler leurs contributions annuelles et impayées afin que l'Union puisse planifier et mettre en œuvre ses programmes et activités sans entrave. La Commission a adopté son mandat et le plan d'action pour la période 2022-2025.

Un projet de résolution portant sur les dispositions extraordinaires en vue du recouvrement des arriérés de contributions financières statutaires des Etats membres a été adopté et recommandé au Conseil pour approbation.

### **13.2.1 Rapport du groupe de travail sur la gestion des ressources humaines**

La Commission a également délibéré sur le rapport du Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines et adopté les Termes de référence du Groupe de travail et son Plan d'action pour la période 2022-2025.

Un projet de décision modifiant l'article 47, paragraphe 5, du Règlement du personnel afin de permettre une révision à la hausse de l'indemnité d'éducation versée aux fonctionnaires travaillant dans leur pays d'origine a été adopté et recommandé au Conseil d'administration pour approbation.

Les termes de référence de la Commission Finances et Administration qui ont été adoptés lors de la réunion inaugurale de la Commission ont également été soumis à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration pour examen et approbation.

### **13.2.2 Construction de l'Immeuble de l'UPAP et autres questions connexes**

Les membres ont exprimé des préoccupations par rapport au non-paiement de l'apport en espèces obligatoire dans le cadre de la construction de l'Immeuble de l'UPAP par la majorité des Etats membres malgré les promesses faites lors de la réunion inaugurale de la Commission en mars 2022. La Commission a exhorté les Etats membres endettés à régler leur contribution obligatoire en espèces à la réalisation de l'Immeuble de l'UPAP.

Un projet de résolution portant « sur les modifications apportées en cours de construction au projet d'Immeuble de l'UPAP » a été soumis à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration pour adoption.

### 13.2.3 Résumé des recommandations faites au Conseil d'administration

La Commission a adopté et recommandé les décisions/résolutions suivantes à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- i) Portant dispositions extraordinaires portant sur le recouvrement des arriérés de contributions financières statutaires des Etats membres ;
- ii) Portant modification de l'article 47, paragraphe 5, du Règlement du personnel ;
- iii) Portant Termes de référence de la Commission Finances et Administration ;
- iv) Portant mise en place de groupes de travail au sein de la Commission Finances et Administration ;
- v) Portant approbation de nominations au Secrétariat général de l'UPAP par voie de mise à disposition de fonctionnaires entièrement pris en charge par les Etats membres concernés ;
- vi) Portant sur les modifications apportées en cours de construction au projet d'Immeuble de l'UPAP ;
- vii) Approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023 ;
- viii) Portant approbation des états financiers pour l'exercice 2020/2021 ;
- ix) Portant nomination de l'auditeur externe.

Toutes les décisions/résolutions ont été adoptées par le Conseil et figurent en **annexe 6** du présent rapport.

### 13.3 Commission Politique et Régulation

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission **Politique et Régulation** présenté par son Président, le Kenya.

Ledit rapport met en exergue les questions essentielles suivantes :

- i) Rapport de la réunion de la Commission Politique et Régulation tenue au cours du premier trimestre 2022 ;
- ii) Rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques ;
- iii) Rapport du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation ;
- iv) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 39<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration relatives aux questions de politique et de régulation ;
- v) Projet de plan d'action de la Commission Politique et Régulation pour le cycle 2021/22-2024/25.

Le Conseil a observé qu'il y avait lieu de présenter l'état de chacun des cinq (5) Etats membres concernés, à savoir le Mali, le Maroc, le Ghana, le Bénin et la République démocratique du Congo séparément sur la question en suspens de la composition du Conseil d'administration de l'UPAP. Cela a été fait.

Par la suite, un projet de résolution sur les questions de Politique et de Régulation qui a été présenté précédemment par le Président de la Commission a été scindé en deux résolutions comme suit :

- i) Résolution portant sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques ;
- ii) Résolution portant sur le renforcement de la régulation.

L'adoption du rapport de la Commission et des deux résolutions a été proposée par le Malawi soutenu par la Tanzanie, le Botswana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et l'Eswatini.

Lesdites résolutions figurent en **annexe 7** du présent rapport.

#### **13.4 Commission Stratégie et Atelier sur la Stratégie de l'UPAP**

La deuxième réunion de l'année de la Commission Stratégie s'est tenue en format hybride du 4 au 6 juillet 2022 à l'hôtel Pullman à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC). Son rapport a été présenté au Conseil par le président, l'Ouganda. Ledit rapport couvrait essentiellement les principaux domaines suivants :

- i) Rapport de la réunion de la Commission Stratégie tenue au cours du premier trimestre 2022 ;
- ii) Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe (GRC) ;
- iii) Rapport de la réunion de la Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ;
- iv) Rapport de la réunion virtuelle du Groupe de travail sur les investissements et les projets (GIP) ;
- v) Point sur la mise en œuvre des décisions et résolutions de la 39<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires et de la 10<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration ;
- vi) Plan d'action de la Commission Stratégie pour le cycle 2021/22-2024/25.

Le Conseil a également pris note des principaux points à retenir suivants de l'Atelier sur la stratégie de l'UPAP qui s'est tenu le 11 juillet 2022 :

- i) La poste africaine doit continuer à tirer parti de ses principaux atouts, notamment le vaste réseau postal, pour contribuer à l'économie numérique et au programme de développement socio-économique de l'Afrique ;
- ii) Il est nécessaire d'engager les gouvernements dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UPAP ;
- iii) La Chine est prête à coopérer avec la poste africaine pour offrir des solutions adaptées aux clients et également à lancer des activités conjointes de marketing et de sensibilisation pour augmenter la part de marché afin d'influencer le canal postal sur le marché ;
- iv) Bien qu'il existe un trafic de commerce électronique considérable entre l'Afrique et la Chine, la majeure partie se fait en dehors du réseau postal et il devrait être prioritaire d'acheminer ce trafic vers le réseau postal au profit des postes africaines en améliorant la qualité de service et en assurant la visibilité des services postaux grâce à l'utilisation d'outils et de systèmes TIC ;
- v) Les postes africaines doivent tirer parti des nombreux outils et systèmes/solutions du CTP de l'UPU et de l'assistance technique disponible pour améliorer la numérisation des services et la conformité aux normes ;
- vi) Les opérateurs désignés devraient prendre les mesures nécessaires pour accélérer le respect des exigences relatives aux données électroniques préalables (EAD), en particulier conformément aux règlements de l'UPU ;
- vii) La Poste du Japon reste prête à fournir une assistance à la poste africaine dans la transformation numérique dans les domaines suivants :
  - a. Amélioration des opérations postales ;
  - b. Formation et éducation postales ;
  - c. Activités de sensibilisation du public
- viii) L'Afrique doit être associée aux études entreprises par Global Management Consulting Lead et Parcel Industry ;
- ix) L'UPAP doit tirer parti des études entreprises par certains instituts de recherche accrédités/crédibles ;
- x) La poste doit assumer de manière agressive son rôle dans la mise en œuvre des initiatives et des programmes conformément aux différentes décisions prises au niveau de l'UA ;
- xi) La poste devrait être un catalyseur clé et un partenaire gouvernemental dans le cadre de l'inclusion sociale, financière, numérique et commerciale ;
- xii) Les Etats membres doivent collaborer activement avec l'UPAP et l'UPU dans la mise en œuvre du PDR pour 2022-2025 dans le cadre des programmes suivants :

- a. Préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) ;
  - b. Préparation numérique pour le commerce électronique (DRE) ;
  - c. Préparation pour les paiements en commerce électronique (PRE).
- xiii) Les opérateurs désignés doivent travailler avec les partenaires pour mettre en œuvre des passerelles de paiement afin de faciliter les paiements de commerce électronique ;
- xiv) Les opérateurs désignés doivent numériser leurs produits philatéliques en collaboration avec l'UPU et des partenaires industriels de renom conformément aux tendances mondiales, etc.
- xv) Le service de base de suivi et de traçabilité est essentiel pour les opérateurs désignés afin d'assurer la visibilité des envois postaux du point de vue du client, opérationnel, concurrentiel, commercial et politique ;
- xvi) Le Secrétariat général de l'UPAP doit envisager la possibilité de développer un marché africain du commerce électronique en utilisant les organes existants tels que la Commission Exploitation et Technologies.

En outre, le Secrétariat général de l'UPAP a signé des protocoles d'accord avec les organisations suivantes pour renforcer la coopération et la collaboration au profit de la poste en Afrique :

- i) Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA) ;
- ii) MasterCard ;
- iii) Stamps<sup>DAQ</sup>.

Le Conseil a adopté le rapport et les principales conclusions de l'atelier sur la stratégie de l'UPAP et la résolution connexe après que le Kenya a présenté une motion d'adoption soutenue par le Burkina Faso et la Tanzanie.

La résolution à cet effet figure en **annex 8** du présent rapport.

### **13.5 Forum des DG des Opérateurs désignés**

Le Forum des Dirigeants postaux de l'UPAP s'est tenu le 7 juillet 2022 autour du thème :  
**« La poste : en marche vers la transformation numérique ».**

Le thème a été résumé en deux sous-thèmes et débattu en deux sessions, à savoir :

- a) 1<sup>ère</sup> session : **La poste intelligente : Cap sur la digitalisation intégrale de l'activité postale ;** et
- b) 2<sup>ème</sup> session : **La Poste, joyau ultime des services financiers numériques en Afrique.**

Au cours de la 1<sup>ère</sup> session, l'exposé principal qui portait sur le bureau de poste intelligent : objectif de la numérisation complète des services postaux a été présenté par le Secrétaire général de l'UPAP et les DG suivants étaient les intervenants : DG (par intérim) du Malawi, DG SCPT République du Congo et DG République Démocratique du Congo.

Au cours de la 2<sup>ème</sup> session, l'exposé principal qui portait sur les Services Financiers numériques a été présenté par l'Egypte et les DG du Botswana, du Maroc et du Malawi étaient les intervenants.

Les principaux points à retenir du Forum des DG étaient les suivants :

- i. S'agissant de l'infrastructure numérique à l'échelle nationale, les pays disposent d'une dorsale nationale en fibre optique, quoiqu'à différents stades ;
- ii. Les administrations postales connaissent différents paliers de numérisation et de transformation de leurs activités ;
- iii. Différents services numériques sont offerts dans les bureaux de poste, y compris, mais non exclusivement, les services suivants :
  - les paiements électroniques,
  - les services financiers,
  - le commerce électronique,
  - l'administration électronique (e-government),
  - la télésanté,
  - le suivi et localisation en ligne,
  - la billetterie électronique,
  - le paiement de factures.
- iv. Les opérateurs postaux désignés déploient des systèmes et des outils numériques de l'UPU, des systèmes proposés par des partenaires privés ainsi que des solutions locales ;
- v. Les opérateurs postaux désignés mettent en œuvre des projets numériques en collaboration avec l'UPU, lesquels sont renforcés par des projets nationaux mis en œuvre dans différents pays ;
- vi. Les régulateurs facilitent la mise en œuvre de différents projets numériques en collaboration avec la poste ;
- vii. Il est important d'intégrer les systèmes d'adressage et de codes postaux dans les initiatives de transformation numérique de la poste ;
- viii. Les Etats membres devraient s'inspirer du Smart Africa Manifesto (2014) pour assurer la concrétisation du concept de bureau de poste intelligent ;

- ix. Il est nécessaire pour les régulateurs de définir des chartes de services aux clients à l'usage des opérateurs désignés en vue d'offrir des services numériques ;
- x. Les Etats membres doivent harmoniser les dispositions contradictoires relatives à la prestation de services financiers ;
- xi. Les opérateurs désignés doivent élaborer des solutions qui s'intègrent facilement à d'autres systèmes, notamment ceux de l'UPU.
- xii. Les opérateurs désignés doivent procéder à des études comparatives, à une collaboration et à la recherche de partenariats leur permettant de mener à bien leur projet de numérisation.
- xiii. Les gouvernants et les régulateurs doivent épauler les opérateurs désignés en élaborant des cadres politiques et réglementaires propices.

La motion d'adoption du rapport a été proposée par le Burkina Faso et soutenue par le Malawi et le Nigeria.

### **13.6 Forum des Régulateurs postaux**

Le 5<sup>ème</sup> Forum des régulateurs a été organisé en deux sessions autour du thème « **La régulation postale au service de la transformation numérique** ». L'Union postale universelle a présenté un exposé sur "**La numérisation des services postaux africains en 2022 - Aperçu des questions de régulation**". Il s'agissait d'une suite aux évaluations de la transformation numérique menées dans dix (10) pays africains, à savoir le Bénin, le Cameroun, la République du Congo, l'Egypte, le Ghana, le Kenya, Madagascar, la Mauritanie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

Les panélistes ont animé un débat sur le thème du forum et suite à l'exposé.

La synthèse des principales conclusions des sessions se présente comme suit :

- i) Le gouvernement doit prendre des décisions audacieuses et placer le secteur postal au cœur de ses projets prioritaires. C'est le régulateur qui doit s'adresser au gouvernement et le convaincre de la formidable infrastructure dont dispose la poste et qui pourrait être mobilisée dans le cadre de la numérisation des services postaux.
- ii) Les opérateurs postaux doivent démontrer leur volonté de passer au numérique en menant des enquêtes et en optant pour des services qui seront numérisés en fonction des besoins et des attentes de la clientèle.

- iii) Le gouvernement, par le truchement du régulateur, doit prendre conscience du fait que l'obligation de service universel impose une lourde charge à l'opérateur postal désigné. Par conséquent, les opérateurs postaux désignés doivent bénéficier de financements conséquents afin de garantir la prestation de services dans tous les coins et recoins du pays.
- iv) Les participants sont invités à constater que l'objectif de ce forum est aussi d'identifier ceux qui ont franchi un palier supérieur dans la transformation numérique en vue de les visiter pour s'inspirer de leurs et proposer des idées concrètes aux gouvernements pour qu'ils adoptent la transformation numérique grâce à l'expérience de ces pays africains.
- v) Les régulateurs doivent aider les opérateurs postaux désignés à offrir des services numériques et à faire concurrence de manière avantageuse aux autres opérateurs postaux. Les régulateurs pourraient dégager les financements nécessaires, le cas échéant, pour permettre aux opérateurs d'offrir des produits et services numériques modernisés.
- vi) Les régulateurs doivent veiller à ce que les transformations numériques soient soutenues par une législation pertinente. À cet égard, les régulateurs doivent veiller à ce que les politiques nationales du secteur postal soient conformes aux services numériques qui seront proposés aux clients.
- vii) Les régulateurs doivent travailler avec les différentes parties prenantes pour pouvoir agir dans l'espace numérique. Ces acteurs sont notamment les banques centrales, les douanes et les chambres de commerce, et ils doivent être associés en qualité de partenaires afin de garantir le développement des services postaux numériques.
- viii) Le personnel des opérateurs postaux doit souscrire au projet de numérisation des produits et des services. Le personnel doit être formé pour être partie intégrante de la transformation numérique.

Les conclusions suivantes se dégagent du Forum des Régulateurs :

- i) La digitalisation revêt une importance capitale et doit être adoptée par les opérateurs postaux ;

- ii) Les défis sont particulièrement énormes pour les régulateurs et ces derniers doivent être le fer de lance du projet de digitalisation ;
- iii) La numérisation passe par une volonté politique et des stratégies de transformation numérique pour les bureaux de poste ;
- iv) Il convient de mettre en place un cadre juridique adapté et de modifier les cadres existants lorsqu'ils sont jugés inadaptés ;
- v) Il est nécessaire de sensibiliser les citoyens afin de les amener à prendre connaissance de l'existence de l'offre de services numériques de la poste.
- vi) Les régulateurs postaux doivent avoir, de préférence, des accords de travail avec d'autres régulateurs tels que les régulateurs bancaires.

Le Forum a adopté une résolution qui figure en **annexe 9** du présent rapport.

#### **14 EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2021**

Le Conseil a noté avec préoccupation l'accent mis sur la question selon laquelle l'Union n'avait pas reçu de contributions financières des Etats membres d'un montant de 4 870 914 \$EU (4 432 176 \$EU en 2019/2020) et a appelé les Etats membres à payer au fur et à mesure leurs contributions annuelles et les arriérés dus.

Le Conseil a également examiné les projets de décisions portant sur l'approbation des comptes vérifiés ainsi que sur la nomination de l'Auditeur externe et a recommandé pour un examen plus approfondi par la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ce qui suit :

- i) Approbation des comptes de l'Union Panafricaine des Postes pour l'exercice 2020/2021 ;
- ii) Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant qu'Auditeur externe pour l'exercice 2021/2022.

La motion d'adoption du rapport de l'Auditeur externe a été proposée par la Tanzanie et soutenue par le Malawi.

## **15 DATE ET LIEU DE LA 41<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

Le Conseil a été informé que conformément aux dispositions de la Convention de l'Union, la 41<sup>ème</sup> session ordinaire se tiendra en mai 2023. La date exacte sera communiquée par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte, Madagascar qui a proposé d'abriter la prochaine session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

## **16 DIVERS**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a reçu un message d'au-revoir d'un délégué de la Tanzanie, M. Haruni Lemanya de l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA) qui a profité de la tenue de la session du Conseil d'administration pour annoncer son départ à la retraite au début de l'année prochaine (2023). M. Lemanya a exprimé sa gratitude à la communauté de l'UPAP pour l'expérience professionnelle acquise au cours de son interaction avec les membres pendant trente et un (31) ans et plus de service.

Au cours de cette période, il a défendu un certain nombre de projets, dont le projet de construction de l'Immeuble de l'UPAP ainsi que le projet d'adressage et de code postal en République-Unie de Tanzanie, la création de l'Autorité de régulation postale d'Afrique australe (SAPRA) qui a par la suite été incorporée dans une Autorité de Régulation des Communications en Afrique australe (CRASA) reconstituée, pour n'en citer que quelques-uns.

Le Conseil a exprimé sa reconnaissance pour les services rendus et lui a souhaité une retraite paisible et enrichissante. L'Union se souviendra toujours de ses réalisations et contributions apportées durant son service.

## **17 EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT, DES RECOMMANDATIONS, RESOLUTIONS ET DECISIONS, DE LA 40<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Secrétariat général a présenté un rapport de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration qui a été adopté avec les décisions et résolutions, après que la Tanzanie a proposé la motion en ce sens, soutenue par le Kenya, le Zimbabwe, le Malawi et le Nigéria.

Le tableau contenant les décisions et résolutions figure en **annexe 10** du présent rapport.

## **18 COMMUNIQUE FINAL**

Le communiqué final a été lu par un délégué de la Namibie et figure en **annexe 11** du présent rapport.

## **19 MOTION DE REMERCIEMENT**

Une motion de remerciement adressée aux autorités de la République Démocratique du Congo a été lue par un délégué du Burkina Faso. Ladite motion figure en **annexe 12** du présent rapport.

## 20 CLOTURE

La clôture de la session a été présidée par le Ministre Augustin Kibassa Maliba, représentant personnel de Son Excellence Monsieur le premier Ministre de la République Démocratique du Congo qui a remercié tous les participants pour leur présence en République Démocratique du Congo à l'occasion de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP. « J'espère que les délégués ont passé un séjour mémorable en RDC » a-t-il ajouté en les invitant à revenir en RDC une autre fois pendant leurs vacances. Il a finalement souhaité à tous un bon voyage retour dans leurs familles respectives.

Les autres personnalités suivantes ont pris la parole à tour de rôle au cours de la cérémonie de clôture pour souhaiter à tous les délégués un bon voyage retour :

- Le Directeur général de l'Opérateur désigné, SCPT, M. Didier Musete ;
- Le Président de l'Autorité de Régulation, ARPTC, M. Christian Katende ;
- Le Secrétaire général de l'UPAP, M. Sifundo Chief Moyo ;
- Le Président du Conseil d'administration de l'UPAP, M. Richard Ranarison.

Les allocutions et discours sont disponibles sur le site Web de l'UPAP :  
<https://www.upap-papu.africa>

M. Sifundo Chief Moyo  
**SECRETAIRE GENERAL**

M. Richard Ranarison  
**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION PAR REGION**

## LISTE DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR REGION

### AFRIQUE CENTRALE (4)

- i) Burundi
- ii) Cameroun
- iii) Sièges vacants (2)

### AFRIQUE DE L'EST (5)

- i) Ethiopie
- ii) Kenya
- iii) Madagascar
- iv) Soudan
- v) Tanzanie

### AFRIQUE DU NORD (3)

- i) Algérie
- ii) Tunisie
- iii) Siège vacant (1)

### AFRIQUE AUSTRALE (6)

- i) Botswana
- ii) Eswatini
- iii) Malawi
- iv) Namibia
- v) Zambie
- vi) Zimbabwe

### AFRIQUE DE L'OUEST (7)

- i) Bénin\*
- ii) Burkina Faso
- iii) Côte d'Ivoire
- iv) Niger
- v) Nigeria
- vi) Sénégal
- vii) Siège vacant (1)

### SIEGES VACANTS (4)

- i) Afrique Centrale - 2
- ii) Afrique de l'Est - Néant
- iii) Afrique du Nord - 1
- iv) Afrique Australe - Nil
- v) Afrique de l'Ouest - 1

**Légende \* Candidature du Bénin acceptée au sein du Conseil d'administration conformément à la Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022**

**ANNEXE 2**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Plénière du 40<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP/ Plenary for the 40<sup>th</sup> Ordinary Session of the PAPU Administrative Council**

**Kinshasa**

**12<sup>th</sup> – 14<sup>th</sup> July 2022 – 12 - 14 juillet 2022**

**République Démocratique du Congo / Democratic Republic of Congo**

S/N	PAYS / COUNTRIES	NOM / NAME	ORGANISATION	TELEPHONE	EMAIL
1.	ALGERIE	Isaac GHENI	MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS	+213 661 708 741	<a href="mailto:i.gheni@mpt.gov.dz">i.gheni@mpt.gov.dz</a>
2.	BENIN	TOHOUINDJI AITCHEDJI DIEUDONNE	LA POSTE DU BENIN	+229 9482 4343	<a href="mailto:laposteactu@gmail.com">laposteactu@gmail.com</a>
3.	BOTSWANA	CORNELIUS RAMATLHAKWANE	BOTSWANAPOST – CHIEF EXECUTIVE OFFICER	+267 7133 888	<a href="mailto:cramatlhakwane@botswanapost.co.bw">cramatlhakwane@botswanapost.co.bw</a>
4.	BOTSWANA	DITHOKWA KITSO	DEPARTMENT OF POSTAL & TELECOMM SERVICES	+267 713 031 59	<a href="mailto:kditokwa@gov.bw">kditokwa@gov.bw</a>
5.	BOTSWANA	PAUL SEAKAMELA	DEPT. OF TELECOMMUNICATIONS & POSTAL SERVICES		<a href="mailto:pseakamela@gov.bw">pseakamela@gov.bw</a>
6.	BOTSWANA	THABO MZWINILA	BOTSWANAPOST		<a href="mailto:tmzwinila@botswanapost.co.bw">tmzwinila@botswanapost.co.bw</a>
7.	BURKINA FASO	BOUGMA ISSAKA	MINISTERE	+226 707 23330	<a href="mailto:ibougma@yahoo.fr">ibougma@yahoo.fr</a>
8.	BURKINA FASO	OUATTARA BAMORY	LA POSTE BURKINA FASO	+226 70 209255	<a href="mailto:bamory.ouattara@laposte.bf">bamory.ouattara@laposte.bf</a>

9.	BURKINA FASO	OUIGBA NOUFOU	LA POSTE BURKINA FASO	+226 702 61661	
10.	BURUNDI	NGABIRE LEA	REGIE NATIONALE DES POSTE (RNP) DIRECTEUR GENERAL	+257 6103 7740	<a href="mailto:leangabire08@gmail.com">leangabire08@gmail.com</a>
11.	BURUNDI	NIYONGERE GENESTE	POSTE BURUNDAISE	+257 688 404 48	<a href="mailto:genestenyongere538@gmail.com">genestenyongere538@gmail.com</a>
12.	CAMEROUN	ONESIME ATCHANG			
13.	CAMEROUN	BIHINA JOSETTE ELODIE	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		<a href="mailto:josette.elodie@gmail.com">josette.elodie@gmail.com</a>
14.	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	NDODET ELEAZAR CYRILLE	SOCAPOST DIRECTOR GENERAL	+236 72 335 762	<a href="mailto:grencyndo@yahoo.fr">grencyndo@yahoo.fr</a>
15.	CÔTE D'IVOIRE	BAMBA HADJARATOU MASSOGBE	AUTORITE REGULATION DES TELECOMMUNICATION TIC DE CI (ARTCI)	+225 0708101545	<a href="mailto:bamba.hadjaratou@artci.ci">bamba.hadjaratou@artci.ci</a>
16.	CÔTE D'IVOIRE	DIAMALA KOUASSE RAPHAEL	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS	+225 050598 2809	<a href="mailto:diamala.rafael@artci.ci">diamala.rafael@artci.ci</a>
17.	CÔTE D'IVOIRE	GBATO DOUZO THEODORE	EXPLOTATION & TECNOLOGIES/ LA POSTE CI	+225 0101356599/ +225 0708 118923	<a href="mailto:douz°theodore@laposte.ci">douz°theodore@laposte.ci</a>
18.	CÔTE D'IVOIRE	GNOGBO CHRISTIANE GAUZE	POSTE DE CÔTE D'IVOIRE / CHEF DEPARTMENT RELATION INTERNATIONAES	+225 0707 423 516	<a href="mailto:gauze.christiane@laposte.ci">gauze.christiane@laposte.ci</a>
19.	CÔTE D'IVOIRE	ISAAC GNAMBA-YAO	LA POSTE DE CÔTE D'IVOIRE/ DIRECTEUR		<a href="mailto:isaac.gnamba@laposte.ci">isaac.gnamba@laposte.ci</a>

			GENERAL		
20.	CÔTE D'IVOIRE	DIAMALA KOUASSI RAPHAEL	ARTCI		<a href="mailto:diamala.rafael@artci.ci">diamala.rafael@artci.ci</a>
21.	EGYPTE	YASMINA ALI ASHRAF	EGYPTE POST	+20 101 894 2010	<a href="mailto:yasmina_ashraf@egyptpost.org">yasmina_ashraf@egyptpost.org</a>
22.	EGYPTE	HOSSAM ELSHAMY	EGYPTE POST	+20 1000 797 479	<a href="mailto:hossam_samy@egyptpost.org">hossam_samy@egyptpost.org</a>
23.	EGYPTE	ABDELNABY ABOELNAGA HAMDY	EGYPTE POST	+20 111 88 20703	<a href="mailto:ahamdi@egyptpost.org">ahamdi@egyptpost.org</a>
24.	EGYPTE	HATEM HUSSEIN EL SOLY	EGYPTE POST	+20 111 88 44910	<a href="mailto:h.ibrahim@egyptpost.org">h.ibrahim@egyptpost.org</a>
25.	EGYPTE	MYRIAM ATTALLAH	EGYPTE POST		<a href="mailto:myriamattallah@egyptpost.org">myriamattallah@egyptpost.org</a>
26.	EGYPTE	NERMIN MOHAMED	EGYPTE POST	+20 111 5370 713	<a href="mailto:n_hassan@egyptpost.org">n_hassan@egyptpost.org</a>
27.	EGYPTE	AMR ESMAT	EGYPTE POST	+20 11 456 33332	<a href="mailto:amr.esmat@egyptpost.com.eg">amr.esmat@egyptpost.com.eg</a>
28.	EGYPTE	MOHAMED AHMED RASHEED	EGYPTE POST	+20 0121129228	<a href="mailto:med°ahmed@yahoo.com">med°ahmed@yahoo.com</a>
29.	ESWATINI	OZZIE THAKATHA	ESCCOM	+268 7606 0017	<a href="mailto:ozzie.thakatha@esccom.org.sz">ozzie.thakatha@esccom.org.sz</a>
30.	ESWATINI	SICELO SIMLANE	ESCCOM		<a href="mailto:sicel°simelane@escom.org.sz">sicel°simelane@escom.org.sz</a>
31.	ESWATINI	VUSIGAMA KHUMALO	MANAGER BROADCASTING SERVICES / ESCCOM	+268 761 59104	<a href="mailto:vusigama.khumalo@esccom.org.sz">vusigama.khumalo@esccom.org.sz</a>
32.	KENYA	JOLLY SOGOMO	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		<a href="mailto:sogomo@ca.g°ke">sogomo@ca.g°ke</a>
33.	KENYA	ESTHER SAGINI ONGOTO	POSTAL CORPORATION OF KENYA	+254 716277 667	<a href="mailto:esongoto@yahoo.com">esongoto@yahoo.com</a>

34.	KENYA	JANETH ODHIAMBO	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254 703042000	<a href="mailto:odhiambo@ca.g°ke">odhiambo@ca.g°ke</a>
35.	KENYA	MATANO M. NDARO	COMMUNICATONS AUTHORITY OF KENYA		<a href="mailto:ndaro@ca.g°ke">ndaro@ca.g°ke</a>
36.	KENYA	MICHAEL OKAL	MANAGER STRATEGY RESEARCH & DEVELOPMENT POSTAL CORPORATION	+254 725 59 694	<a href="mailto:michael.okal@post.g°ke">michael.okal@post.g°ke</a> ; <a href="mailto:mike.okal06@gmail.com">mike.okal06@gmail.com</a> ;
37.	KENYA	MILKA MUGWE			
38.	KENYA	WINNIE OWITI	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254 706 940 223	<a href="mailto:owiti@ca.g°ke">owiti@ca.g°ke</a>
39.	MADAGASCAR	ANDRIAMAHOLY RIANAMANPIANINA	PAOSITRA MALAGASY	+261 3400 99018	<a href="mailto:riana.andriamaholy@yahoo.fr">riana.andriamaholy@yahoo.fr</a>
40.	MADAGASCAR	RANARISON	PAOSITRA MALAGASY		<a href="mailto:ranarisonrichard@yahoo.fr">ranarisonrichard@yahoo.fr</a>
41.	MALAWI	ANGEL BANDA	MALAWI POSTS CORPORATION / POSTMASTER GENERAL	+265 888 209 966	<a href="mailto:abanda@malawiposts.com">abanda@malawiposts.com</a>
42.	MALAWI	EDSON MWAMVANI	MINISTRY OF INFORMATION		<a href="mailto:edsonmwambai@gmail.com">edsonmwambai@gmail.com</a>
43.	MALAWI	BURNET NAMACHA	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)		<a href="mailto:burnet.namacha@macra.mw">burnet.namacha@macra.mw</a>
44.	MALAWI	SERA MDALA	MACRA	+265 888 352 499	<a href="mailto:sera.mdala@macra.mw">sera.mdala@macra.mw</a>
45.	MALI	SOULEYMANE FOMBA	LA POSTE DU MALI	+223 668 06757/ +223 76761352	<a href="mailto:souleymane.fomba@laposte.ml">souleymane.fomba@laposte.ml</a>
46.	MALI	IDRISSA LY	AMRTP	+223 763 16985	<a href="mailto:ily@amrtp.ml">ily@amrtp.ml</a>

47.	MAROC	NACIR DAHIM	BARID AL MAGHRIB		<a href="mailto:n.dahim@poste.ma">n.dahim@poste.ma</a>
48.	MAROC	ZAKY ABDELHAMID	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE		
49.	MOZAMBIQUE	ARMANDO NHASSENCO	IMCM	+258 825 796 564	<a href="mailto:anhassengo@incm.gov.mz">anhassengo@incm.gov.mz</a>
50.	MOZAMBIQUE	MASSINGUE APALA		+258 823 337 036	<a href="mailto:massingue.apala@incm.gov.mz">massingue.apala@incm.gov.mz</a>
51.	NAMIBIE	EMILIA EINO	MANAGER POSTAL / COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF NAMIBIA CRAN		<a href="mailto:eeino@cran.na">eeino@cran.na</a>
52.	NIGER	HASSAN KOBA	MINISTERE DE LA POSTE ET DE NOUVELLE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION		<a href="mailto:hassankoba@yahoo.fr">hassankoba@yahoo.fr</a>
53.	NIGERIA	FUNMILAYO ESIRI	NIGERIA POSTAL SERVICE		<a href="mailto:fuminesiri@yahoo.com">fuminesiri@yahoo.com</a>
54.	NIGERIA	ZOAKA HABU MOHAMED	DEPUTY DIRECTOR INTERNATIONAL RELATIONS /NIGERIA POSTAL SERVICE	+234 8033118110	<a href="mailto:habu.zoaka@gmail.com">habu.zoaka@gmail.com</a>
55.	CONGO (REP. DU)	NGATSE GUY NICASSE	CONSULTANT LOGISTIQUE SOPECO/ +242 066 752860		<a href="mailto:guynicaise_ngatse@yahoo.fr">guynicaise_ngatse@yahoo.fr</a>
56.	CONGO (REP. DU)	MBOSSA LUDOVIQUE	LA POSTE DU CONGO (SOPECO)	+242 053064518 / 066684464	<a href="mailto:ludovique.mbossa@gmail.com">ludovique.mbossa@gmail.com</a>
57.	CONGO (REP. DU)	ELANGUI EDGARD	ARPCE	+242 055 652105	<a href="mailto:edgard.elangui@arpce.cg">edgard.elangui@arpce.cg</a>
58.	CONGO (REP. DU)	STEAVE MONIQUE OBILI	ARPCE	+242 05 785 4801	<a href="mailto:monique.obili@arpce.cg">monique.obili@arpce.cg</a>

59.	CONGO (REP. DU)	TSIKA-BOUNGOU SV	DIRECTEUR DES SI / LA POSTE	+242 06675 2860 / 066684464	<a href="mailto:vtsik@laposte.cg">vtsik@laposte.cg</a>
60.	SENEGAL	IBRAHIMA DIONE	DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE/ EMS SENEGAL	+221 77 819 7912	<a href="mailto:idione3@gmail.com">idione3@gmail.com</a>
61.	SENEGAL	MOUHAMADOU MANSOUR SECK	MINISTERE DE L'ECONOME ET DES TELECOMMUNICTONS	+221 774 302 198	<a href="mailto:mouhamadou.seck@numerique.gouv.sn">mouhamadou.seck@numerique.gouv.sn</a>
62.	TANZANIE	ABEL JOHN	TANZANIE COMMUNICATONS REGULATORY AUTHORITY – TCRA	+255 713 432 464	<a href="mailto:abel.john@tcra.g°tz">abel.john@tcra.g°tz</a>
63.	TANZANIE	ABDALLAH MIGILA	CHAIRMAN OF FAC – TCRA/	+255 713 165 059	<a href="mailto:abdallah.migila@tcra.g°tz">abdallah.migila@tcra.g°tz</a>
64.	TANZANIE	CAROLINE KANUTI	MINISTRY NFORMATION COMMUNICATION AND INFORMATION TECNOLOGY		<a href="mailto:caroline.kanuti@mawasilian°g°tz">caroline.kanuti@mawasilian°g°tz</a>
65.	TANZANIE	DOROSELA T. RUGAIYAMU	PRINCIPAL OFFICER – MINISTRY OD COMM URT	+255 754 293 815	<a href="mailto:dorosela.rugaiyamu@mawasilian°g°tz">dorosela.rugaiyamu@mawasilian°g°tz</a>
66.	TANZANIE	ELIA MADULESI	POSTA TANZANIE		
67.	TANZANIE	HARUNI H. B. LEMANYA	TANZANIE COMMUNICATONS REGULATORY AUTHORITY - TCRA		<a href="mailto:haruni.lemanya@tcra.g°tz">haruni.lemanya@tcra.g°tz</a>
68.	TANZANIE	COMFORT RENE BALIGE	TANZANIE COMMUNICATONS REGULATORY AUTHORITY - TCRA	+255 712 360 999	<a href="mailto:comfortbalige@tcra.go.tz">comfortbalige@tcra.go.tz</a>
69.	TANZANIE	MASHALA GIDEON LUFUNGA	PRINCIPAL INTERNATIONAL POSTAL	+255 655 410 534	<a href="mailto:mashala.lufunga@posta.co.tz">mashala.lufunga@posta.co.tz</a>

			AFFAIRES – TPC		
70.	TANZANIE	RICHARD SOTERY	UCSAF/ PLANNING ENGINEER	+255 717 541 763	<a href="mailto:richard.sotery@ucsaf.g°tz">richard.sotery@ucsaf.g°tz</a>
71.	TANZANIE	SAMWEL ARON OYYE	GENERAL MANAGER CORPORATE RELO MANAGEMENT – TANZANIE POSTS CORPORATION URT	+255 754 368 017	<a href="mailto:aron.oyye@posta.co.tz">aron.oyye@posta.co.tz</a>
72.	TCHAD	ABDELSALAM SALEH	MINISTERE	+235 6610 3239	<a href="mailto:salehabdel58@gmail.com">salehabdel58@gmail.com</a>
73.	TCHAD	TELBE NARABE	MINISTÈRE DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		<a href="mailto:t196.na1@gmail.com">t196.na1@gmail.com</a>
74.	TCHAD	ISSA MAHAMAT	MINISTERE	+235 63700700	<a href="mailto:issamahamat@hotmail.fr">issamahamat@hotmail.fr</a>
75.	TCHAD	SOULEYMAN BACHAR HAGGAR	AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES	+235 662 55519	<a href="mailto:souleyman_bachar@yahoo.fr">souleyman_bachar@yahoo.fr</a>
76.	TCHAD	HASSANE ABDOULAYE TAROUNG	AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES	+235 663 09630	<a href="mailto:taroung2@gmail.com">taroung2@gmail.com</a>
77.	UGANDA	JULIUS SABIITI	SENIOR ACCOUNTANT UCC	+256 783 902 754	<a href="mailto:jsabiiti@ucc.co.ug">jsabiiti@ucc.co.ug</a>
78.	UGANDA	MBABAZI KYAKUNZIRE AGATHA	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION/ MANAGER POSTAL SERVICES	+256 772074670	<a href="mailto:agatha.kyakunzi@ucc.co.ug">agatha.kyakunzi@ucc.co.ug</a> ; <a href="mailto:agatha.kyakunzire@gmail.com">agatha.kyakunzire@gmail.com</a> ;

79.	UGANDA	MUHWESI DARAUUS JM	MANAGER OPERATIONS / UGANDA POST	+256 755 99430	<a href="mailto:damuhwezi@ugapost.co.ug">damuhwezi@ugapost.co.ug</a>
80.	ZIMBABWE	ALFRED MARISA	POTRAZ		<a href="mailto:marisa@potraz.gov.zw">marisa@potraz.gov.zw</a>
81.	ZIMBABWE	DEWERA KENNEDY	POTRAZ	+41 766670249 /+263772125544	
<b>PARTENAIRES &amp; ORGANISATIONS</b>					
82.	UAT	JOHN OMO	UAT		<a href="mailto:sg@atuuat.africa">sg@atuuat.africa</a>
83.	CHINE	JIANTANG KOU	STATE POST BUREAU OF CHINE		<a href="mailto:kjt210@hotmail.com">kjt210@hotmail.com</a>
84.	CHINE	HONGTAO GAO	STATE POST BUREAU OF CHINE		<a href="mailto:gaohongtao2009@hotmail.com">gaohongtao2009@hotmail.com</a>
85.	CHINE	XIN SONG	STATE POST BUREAU OF CHINE		<a href="mailto:songxinforever@aliyun.com">songxinforever@aliyun.com</a>
86.	CHINE	MOMEI XIE	STATE POST BUREAU OF CHINE		<a href="mailto:xmomei@hotmail.com">xmomei@hotmail.com</a>
87.	CHINE	HONGMEI DONG	CHINE POST GROUP		<a href="mailto:donghongmei@chinapost.com.cn">donghongmei@chinapost.com.cn</a>
88.	CRASA	BRIAN KASONKA MWANSA	CRASA		<a href="mailto:bmwansa@crasa.org">bmwansa@crasa.org</a>
89.	EACO	ALLY SIMBA (DR)	EACO		<a href="mailto:asimba@eaco.int">asimba@eaco.int</a>
90.	EACO	ALEXIS SINARINZI	EACO		<a href="mailto:asinarinzi@eaco.int">asinarinzi@eaco.int</a>
91.	FRANCE	FORCEVILLE JEAN-PAUL	LA POSTE GROUPE - FRANCE		<a href="mailto:jean-paul.forceville@laposte.fr">jean-paul.forceville@laposte.fr</a>
92.	FRANCE	PLANCHAND	LA POSTE GROUPE		<a href="mailto:melanie.planchand@laposte.fr">melanie.planchand@laposte.fr</a>
93.	FRANCE	YAN JIN ZHUANG	LA POSTE GROUPE		<a href="mailto:yan.jin@laposte.fr">yan.jin@laposte.fr</a>
94.	FRANCE	ELISABETH MASSONNET	LA POSTE France		<a href="mailto:elisabeth.massonnet@laposte.fr">elisabeth.massonnet@laposte.fr</a>
95.	JAPON	MINA NAKAMURA	JAPAN POST		<a href="mailto:mina.nakamura.hx@jp-post.jp">mina.nakamura.hx@jp-post.jp</a>
96.	JAPON	MOMONO NAEMURA	MINISTRY OF INTERNAL AFFAIRS AND		<a href="mailto:m.naemura@soumu.g°jp">m.naemura@soumu.g°jp</a>

			COMMUNICATION		
97.	UNION POSTAL UNIVERSELLE (UPU)	MASAHIKO METOKI	UPU / DG		<a href="mailto:dgoffice@upu.int">dgoffice@upu.int</a>
98.	UNION POSTAL UNIVERSELLE (UPU)	LASI MATATA	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)		<a href="mailto:lasi.matata@upu.int">lasi.matata@upu.int</a>
99.	UNION POSTAL UNIVERSELLE (UPU)	MUTHUA MUTHUSI	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)		<a href="mailto:mutua.muthusi@upu.int">mutua.muthusi@upu.int</a>
100.	FEDERATION DE RUSSIE	RAISA LOBOTOVA	RCC EXECUTIVE COMMITTEE		<a href="mailto:rlobotova@gmail.com">rlobotova@gmail.com</a>
101.	FEDERATION DE RUSSIE	SIROZHIDIDN	RCC EXECUTIVE COMMITTEE		<a href="mailto:marufov@rcc.org.ru">marufov@rcc.org.ru</a>
102.	FEDERATION DE RUSSIE	KONSTANTIN KUDRIAVTCEV	REGIONAL COMMONWEALTH IN THE FIELD OF COMMUNICATIONS		<a href="mailto:kostya0499@mail.ru">kostya0499@mail.ru</a>
103.	STAMPS <sup>DAQ</sup>	ANDRII SHAPOVALOV	STAMPSDAQ	+48 88378 1020	<a href="mailto:andrii.shapovalov@stampsdaq.com">andrii.shapovalov@stampsdaq.com</a>
104.	ETATS UNIS D'AMERIQUE (USA)	MARY ANDERSON	UNITED STATES POSTAL SERVICE (USPS)		<a href="mailto:mary.p.anderson@usps.gov">mary.p.anderson@usps.gov</a>
105.	ETATS UNIS D'AMERIQUE (USA)	JOY DOBY	UNITED STATES POSTAL SERVICE (USPS)		<a href="mailto:joy.c.doby@usps.gov">joy.c.doby@usps.gov</a>
106.	ETATS UNIS D'AMERIQUE (USA)	JEROME GILES	UNITED STATES POSTAL SERVICE		<a href="mailto:jerome.k.giles@usps.gov">jerome.k.giles@usps.gov</a>
107.	ETATS UNIS	JIMMY ORTIZ	UNITED STATES POSTAL SERVICE		<a href="mailto:jimmy.ortiz@usps.gov">jimmy.ortiz@usps.gov</a>

	D'AMERIQUE (USA)				
<b>RD CONGO</b>					
108.	RD CONGO	BILIMASI SEBASTIEN KAYOMBA	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)		<a href="mailto:sebastien.bilimasi@arptc.gouv.cd">sebastien.bilimasi@arptc.gouv.cd</a>
109.	RD CONGO	BOKADI KWETE DEOGRATIUS	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC) / CHEF DE SERVICE /	+243 815 088 123	<a href="mailto:dbokadi@hotmail.com">dbokadi@hotmail.com</a>
110.	RD CONGO	BOPE INGORPA CYPRIEN	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)	+243 812 933 606	<a href="mailto:cyprienboya@arptc.gouv.cd">cyprienboya@arptc.gouv.cd</a>
	RD CONGO	JESSYCA FATUMA MUKANKALE	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)		<a href="mailto:jessica.fatuma@arptc.gouv.cd">jessica.fatuma@arptc.gouv.cd</a>
111.	RD CONGO	PAPY MUTOMBO AGE	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)	+243 085 702 7039	<a href="mailto:papy.mutombo@arptc.gouv.cd">papy.mutombo@arptc.gouv.cd</a>
	RD CONGO	WESTHI AKILA ARIELLE	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)	+243 815 770027	<a href="mailto:ariellewetshi@arptc.gouv.cd">ariellewetshi@arptc.gouv.cd</a>
	RD CONGO	YUMA UTCHUDI JOSEPH BRUNO	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)	+243 826 775 089	<a href="mailto:brun°yuma@arptc.gouv.cd">brun°yuma@arptc.gouv.cd</a>
112.	RD CONGO	MPOTO ESSAMBA SEBASTIEN	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC)		<a href="mailto:sebastien3a@qmal.com">sebastien3a@qmal.com</a>

113.	RD CONGO	NDAYA MUYOYO JOELLE	AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (ARPTC) / C.S	+243 816773 555	<a href="mailto:joellendaya@gmail.com">joellendaya@gmail.com</a>
114.	RD CONGO	KANAM DIUR THERESE	MINISTERE AFFAIRES ETRANGERES		
115.	RD CONGO	FRANCOIS MAKABA KABINDA	MINISTERE DES PTNTC		<a href="mailto:francoismakaba64@gmail.com">francoismakaba64@gmail.com</a>
116.	RD CONGO	LUWAYA WETE RAPHAEL	MINISTERE DES PTNTC		<a href="mailto:luwayaweteraphael@gmail.com">luwayaweteraphael@gmail.com</a>
117.	RD CONGO	AIME BAKILA LAKUMA	MINISTERE DES PTNTC / CABINET		<a href="mailto:aimebakila@gmail.com">aimebakila@gmail.com</a>
118.	RD CONGO	JOHN KALENGA KASUYI	MINISTERE DES PTNTC / CABINET		
119.	RD CONGO	MARTINE MOKWAMI YAITA KODANGBA	MINISTERE DES PTNTC / CABINET		<a href="mailto:martinekodangba.m@gmail.com">martinekodangba.m@gmail.com</a>
120.	RD CONGO	AUGUSTIN MALEKI BENGI	MINISTERE DES PTNTC / CHARGEE D'ETUDE AU CABINET	+243 081 49 0025	<a href="mailto:augustinmaleki9@gmail.com">augustinmaleki9@gmail.com</a>
121.	RD CONGO	MBOLOLO E. NZAPE	MINISTERE DES PTNTC / EXPLOTATION & TECHNOLOGIES/ SECRETARIAT GENERAL /	+243 0999 216 471 / +243 090 2100476	<a href="mailto:dieudombololo@gmail.com">dieudombololo@gmail.com</a>
122.	RD CONGO	DELETINN MAURICE	MINISTERE DES PTNTC / SECRETARIAT GENERAL	+243 988420 763	<a href="mailto:deletinmaurice@yahoo.fr">deletinmaurice@yahoo.fr</a>
123.	RD CONGO	LEONARD ABULUNGA MONGA	MINISTERE DES PTNTC / SECRETARIAT		<a href="mailto:leonardabulunga@yahoo.fr">leonardabulunga@yahoo.fr</a>

			GENERAL		<a href="mailto:secretariatgeneralptt_rdc@yahoo.fr">secretariatgeneralptt_rdc@yahoo.fr</a> ;
124.	RD CONGO	NKUMU LOKWA PAPY	MINISTERE DES PTNTC / SG	+243 902 813 935	<a href="mailto:secretariatgeneralptt_rdc@yahoo.fr">secretariatgeneralptt_rdc@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:nkumu.lokwa@gmail.com">nkumu.lokwa@gmail.com</a>
125.	RD CONGO	ALBERT NYOY LOSANDZAKO	MINISTERE DES PTNTC /SF	+243 0815 087 482	
126.	RD CONGO	DAVID RAMAZANI	MINISTERE PTNTIC		<a href="mailto:ramazanikizoni@gmail.com">ramazanikizoni@gmail.com</a>
127.	RD CONGO	AKELAGESA KASOKOTHI TC	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 081 0375 649	<a href="mailto:icaela2020@gmail.com">icaela2020@gmail.com</a>
128.	RD CONGO	BONIFACE ASSANI TSHIBAKA	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)		<a href="mailto:bonifaceassani2010@gmail.com">bonifaceassani2010@gmail.com</a>
129.	RD CONGO	DIDIER MUSETE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)		<a href="mailto:didier.musete@scpt.cd">didier.musete@scpt.cd</a>
130.	RD CONGO	KALALA MWAMBA JEAN PIERRE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 851135691	<a href="mailto:kalalajp25@gmal.com">kalalajp25@gmal.com</a>
131.	RD CONGO	MAKABU BEYAKALT ALEX	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 817 382 424	<a href="mailto:beyakaltalex@gmal.com">beyakaltalex@gmal.com</a>
132.	RD CONGO	MALANDE FUMBI GERTRUDE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 840 864 432 / 810 773 883	<a href="mailto:fumbimalande@gmail.com">fumbimalande@gmail.com</a>
133.	RD CONGO	MUSONGO MABUKU ANNIE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT)	+243 0817 958 444	<a href="mailto:anim@gmail.com">anim@gmail.com</a>

134.	RD CONGO	BIHEMBE NINAWE BISHUGI CLAUDINE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) / PROJET POSTE	+243 826 775 089	<a href="mailto:claudine.bihembe@gmail.com">claudine.bihembe@gmail.com</a>
135.	RD CONGO	MEDO MAKILA GODE	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) / OPERATION ET EXPLOITATION/ POSTE DP	+243 0904 696 159	<a href="mailto:medogode@gmail.com">medogode@gmail.com</a>
136.	RD CONGO	BIBICHE BILILLO MUTANGANAY	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) / REL INT	+243 99 155 5475	<a href="mailto:bibichebililo@gmail.com">bibichebililo@gmail.com</a>
137.	RD CONGO	IKOKA IFELO JEAN-PAUL DEDDY	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) /DIRECTEUR B O POSTE	+243 815 148 775	<a href="mailto:deddyikoka@yahoo.fr">deddyikoka@yahoo.fr</a>
138.	RD CONGO	TSHEBE TSISUNGU REBECCA	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) /DIRECTEUR DIVISIONNAIRE POSTE PROVINCE DE KINSHASA	+243 999 903 475	<a href="mailto:tsheberebecca@gmail.com">tsheberebecca@gmail.com</a>
139.	RD CONGO	ANASTASE NGOY KAYILA LAJO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SCPT) /RESPONSABLE DE LA FORMATION	+243 810 85348	<a href="mailto:ngoyanastase57a@yahoo.fr">ngoyanastase57a@yahoo.fr</a>
<b>UPAP</b>					
140.	UPAP	SIFUNDO C. MOYO	SECRETARY GENERAL	+255 254 3364	<a href="mailto:sg@UPAP.co.tz">sg@UPAP.co.tz</a>

141.	UPAP	JESSICA H. SSENGOOBA	ASSISTANT SECRETARY GENERAL	+255 254 3488	<a href="mailto:asg@UPAP.co.tz">asg@UPAP.co.tz</a>
142.	UPAP	MICHAEL E. ONYEZEWE	HEAD FINANCE & ADMINISTRATION DEPT	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:af@UPAP.co.tz">af@UPAP.co.tz</a>
143.	UPAP	NATHAN MKANDAWIRE	HEAD OF OPERATIONS AND TECHNOLOGY-	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:qs@UPAP.co.tz">qs@UPAP.co.tz</a>
144.	UPAP	HILLARIA MAZENGE	QUALITY OF SERVICE OFFICER	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:gso@UPAP.co.tz">gso@UPAP.co.tz</a>
145.	UPAP	PASCAL F. CAPO-CHICHI	TRANSLATOR/ INTERPRETER	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:translator@UPAP.co.tz">translator@UPAP.co.tz</a>
146.	UPAP	JUDE F. A. TARH	TRANSLATOR/ INTERPRETER	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:pt@UPAP.co.tz">pt@UPAP.co.tz</a>
147.	UPAP	YONNA F. SINGOGO	ADMINISTRATIVE OFFICER	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:afo@UPAP.co.tz">afo@UPAP.co.tz</a>
148.	UPAP	ITESI TAGUABA	BILINGUAL SECRETARY	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:sc@UPAP.co.tz">sc@UPAP.co.tz</a>
149.	UPAP	LELO A. MALLYA	IT TECHNICIAN	+255 254 3263/ 3265	<a href="mailto:it@UPAP.co.tz">it@UPAP.co.tz</a>

**ANNEXE 3**  
**ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL**

## ORDRE DU JOUR

### BUREAU

PRESIDENT	-	Côte d'Ivoire
1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT	-	Tunisie
2 <sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT	-	Botswana
RAPPORTEURS	-	Burundi & Soudan
SECRETAIRE	-	SECRETARIAT GENERAL

POINT N°	ACTIVITE	DOCUMENT N°
1.	Inscription des délégués	
2.	Cérémonie officielle d'ouverture	
3.	Réunion des chefs de délégation	
4.	Mot d'ouverture du président	
5.	Confirmation du quorum	
6.	Election et installation du bureau	
7.	Allocution du Président entrant	
8.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°1</b>
9.	Messages de bonne volonté des partenaires	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°2</b>
10.	Rapport du président sortant du Conseil d'administration	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°3</b>
11.	Examen et adoption du rapport sur les questions découlant de la 39 session ordinaire et de la 10 <sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport présenté par le Secrétariat général ;</li></ul>	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°4</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposés à présenter sur le Plan de développement régional pour l'Afrique (2022-2025) et le rapport de l'étude continentale sur « <b>l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique</b> » UPU et Partenaires</li> </ul>	
12.	Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2021/2022	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°5</b>
13.	Examen et adoption des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques et des forums, par les présidents respectifs :	
	a) Exploitation et Technologies	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°6</b>
	b) Finances et Administration	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°7</b>
	c) Politique et Régulation	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°8</b>
	d) Stratégie	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°9</b>
	e) Forum des DG postaux africains	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°10</b>
	f) Forum des Régulateurs postaux africains	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°11</b>
14.	Examen et approbation du Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2021	<b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°12</b>
15.	Date et lieu de la 41 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	
16.	Divers	
17.	Examen et adoption du Rapport de la 40 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	
18.	Communiqué final	
19.	Motion de remerciement	
20.	Clôture	

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA 40<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UPAP**

<p><b>1. Objet</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du programme de travail de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration (Point 6 de l'ordre du jour)</li></ul>	<p><b>Références / Alinéas</b></p> <p>Règlement intérieur du Conseil d'administration</p>
<p><b>2. Décision attendue</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Examiner en vue de son adoption</li></ul>	

**1<sup>ère</sup> JOURNEE : 12 juillet 2022**

**PLENIERE :**

<b>POINT N°</b>	<b>HORAIRE (TU)</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1.	<b>08h00-12h00</b>	Inscription des délégués	
2.		Cérémonie officielle d'ouverture	Séance publique
3.		Réunion des chefs de délégation	Séance à huis clos
4.		Mot d'ouverture du président	Séance publique
5.		Confirmation du quorum	Séance publique
6.		Election et installation du bureau	Séance publique
7.		Allocution du Président entrant	Séance publique
8.		Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°1</b>	Séance publique
9.		Messages de bonne volonté des partenaires <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°2</b>	
	<b>12h00-13h00</b>	<b>DEJEUNER</b>	
10.	<b>13h00-16h00</b>	Rapport du président sortant du Conseil d'administration <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°3</b>	Séance publique
11.		Examen et adoption du rapport sur les questions découlant de la 39 session ordinaire et de la 10 <sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport présenté par le Secrétariat général <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°4</b></li></ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposés à présenter sur le Plan de développement régional pour l'Afrique (2022-2025) et le rapport de l'étude continentale sur « <b>l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique</b> » UPU et Partenaires</li> </ul>	
<b>12.</b>		Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2021/2022 <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°5</b>	Séance publique

**2<sup>ème</sup> JOURNEE : 13 juillet 2022**

<b>13.</b>	<b>09h00-12h00</b>	Examen et adoption des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques et des forums, par les présidents respectifs a) Exploitation et Technologies <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°6</b> b) Politique et Régulation <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°8</b> Stratégie <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°9</b> c) Forum des DG postaux africains <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°10</b> d) Forum des Régulateurs postaux africains <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°11</b>	Séance publique
	<b>12h00-13h00</b>	<b>DEJEUNER</b>	

<b>14.</b>		Examen et approbation du Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2021 <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°12</b>	Séance à huis clos
<b>15.</b>		Examen et adoption du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration <b>UPAP/CA/XL/2022 - Doc N°7</b>	Séance à huis clos

**3<sup>ème</sup> JOURNEE : 14 juillet 2022**

<b>16.</b>		Date et lieu de la 41 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	Séance publique
<b>17.</b>	<b>09h00-12h00</b>	Divers	Séance publique
<b>18.</b>		Examen et adoption du Rapport de la 40 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration	Séance publique
	<b>12h00-13h00</b>	<b>DEJEUNER</b>	

19.	13h00-16h00	<b>Séance de clôture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communiqué final</li><li>• Motion de remerciement</li></ul>	Séance publique
-----	-------------	--	-----------------

**ANNEXE 4**

**RESOLUTION PORTANT ADOPTION DU RAPPORT  
D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL**

## **Résolution N°01/UPAP/CA/XL/2022**

**Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétariat général pour la période 2021/2022**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire du 12 au 14 juillet 2022, à Kinshasa, en République démocratique du Congo ;**

**Vu l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;**

**Ayant examiné** le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**Ayant noté** les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

### **DECIDE**

1. d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
2. de féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées ;
3. d'adopter ledit rapport.

***Fait à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

**ANNEXE 5**

**RESOLUTION PORTANT SUR LES QUESTIONS  
RELATIVES A L'EXPLOITATION ET AUX TECHNOLOGIES**

## Résolution N°02/UPAP/CA/XL/2022

### Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire du 12 au 14 juillet 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC) ;**

**Rappelant** la création de la Commission Exploitation et Technologies par la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration tenue à Yaoundé au Cameroun par décision N°03/UPAP/CA/EXTRA.IX/2016 portant Restructuration des Comités Techniques de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;

**Rappelant en outre** que les Termes de référence (TdR) de la Commission ont été approuvés par la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Nairobi au Kenya par Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVI/2017 ;

**Considérant** que la Commission a commencé ses travaux pour le cycle et a tenu deux réunions pour délibérer sur des questions spécifiques relatives à l'exploitation et aux technologies ;

**Reconnaissant** que les questions spécifiques ont été effectivement débattues et suivies de recommandations ;

**Adopte** par la présente le rapport de la Commission Exploitation et Technologies ;

**Approuve** les suivantes :

- i. La création de Groupes de travail et d'une Task Force au sein de la Commission comme suit :
  - a. Groupe de travail sur la Rémunération ;
  - b. Groupe de travail sur la Digitalisation et l'Innovation ;
  - c. Groupe de travail sur la Promotion de la Philatélie ;
  - d. Groupe de travail sur la Chaîne Logistique.
    - o Task Force UPAP-AFRAA relevant du Groupe de travail sur la Chaîne Logistique
- ii. Les termes de référence des groupes de travail et de la Task Force ;
- iii. Le Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2022-2025.

**Adopte en outre** les recommandations sur les points suivants contenues dans le rapport :

**a. Concernant la Rémunération**

- i. Les experts en rémunération des opérateurs désignés doivent participer aux travaux du Groupe sur la Rémunération Intégrée du CEP (RIG) et de ses équipes d'experts afin de comprendre le système de rémunération, de suivre les évolutions dans le domaine de la rémunération et de protéger les intérêts de l'Afrique ;
- ii. Les Etats membres doivent remplir et soumettre des questionnaires sur la rémunération, diffusés par le Bureau international de l'UPU pour s'assurer que les opinions, la situation et les préoccupations de l'Afrique sont incorporées dans les études menées ;
- iii. Les Etats membres doivent reconsidérer la proposition de mise en œuvre d'un service de livraison avec suivi pour soutenir le commerce électronique, en notant que les membres participants recevront une rémunération supplémentaire pour la numérisation des envois (événement EMD) à l'arrivée au cours des 2 premières années de mise en œuvre.
- iv. Le Secrétariat général doit organiser une formation sur la rémunération en collaboration avec l'UPU pour former les experts en rémunération en Afrique.

**b. Concernant la Digitalisation**

- i. Les opérateurs désignés doivent digitaliser leurs opérations et leurs services conformément aux tendances mondiales pour répondre aux attentes des clients ;
- ii. Les Etats membres doivent signer l'Accord multilatéral sur les services postaux de paiement afin de faciliter l'échange de services financiers avec tous les membres de l'UPU ;
- iii. Les Etats membres doivent participer aux activités et projets de transformation numérique et d'innovation mis en œuvre au cours du présent cycle en collaboration avec l'UPAP et l'UPU ;
- iv. Les opérateurs désignés doivent s'inspirer des meilleures pratiques des Etats membres qui ont mis en œuvre des projets de digitalisation et d'innovation.

**c. Concernant la Philatélie**

- i. Les opérateurs désignés doivent numériser leurs produits philatéliques en collaboration avec l'UPU et des partenaires industriels renommés conformément aux tendances mondiales ;

- ii. Le Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a été mis au défi d'élaborer immédiatement des stratégies pour lutter contre les problèmes de contrefaçon et de timbres illégaux afin de protéger l'intégrité nationale et de sauvegarder les revenus ;
- iii. Les Etats membres ont été encouragés à participer à des activités philatéliques régionales et mondiales, notamment des expositions et des ateliers pour assurer la visibilité des produits philatéliques africains.

**d. Concernant la Chaîne Logistique**

- i. Les Etats membres ont été exhortés à reprendre leur participation aux tests de qualité de service SMC afin de surveiller leurs performances et d'améliorer la qualité de la prestation de services ;
- ii. Les Etats membres ont été encouragés à participer au lien qualité de service et frais terminaux et à gagner des revenus supplémentaires ;
- iii. Les Etats membres ont été exhortés à participer à des projets mondiaux financés par le Fonds commun du FAQS pour améliorer la qualité du service en Afrique ;
- iv. Les Etats membres doivent mettre à niveau les messages PREDES vers M41 version 2.1 ;
- v. Il a été conseillé aux opérateurs désignés participant au projet mondial sur les données électroniques préalables, de signer l'accord multilatéral de partage de données afin de faciliter l'échange de messages ITMATT avec les OD partenaires ;
- vi. Les Etats membres ont été invités à tirer parti des opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et à collaborer avec l'UPAP, l'UPU, les gouvernements, les petites et moyennes entreprises et d'autres acteurs du secteur, dans la mise en œuvre de projets de commerce électronique, facilitant ainsi le commerce par la poste.

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer le Conseil d'administration.

***Fait à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), le 13 juillet 2022***

**ANNEXE 6**

**DECISIONS & RESOLUTIONS PORTANT SUR LES**

**QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET A**

**L'ADMINISTRATION**

## **Décision N°01/UPAP/CA/XL/2022**

### **Portant modification de l'article 47 alinéa 5 du Règlement du personnel**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Vu** l'article 47 alinéa 5 du Règlement du personnel de l'Union ;

**Conscient** de la nécessité de procéder à une revalorisation des frais d'études versés aux membres du personnel en fonction dans leur pays d'origine ;

**Constatant** le coût élevé des frais de scolarité pratiqués par les écoles internationales de la ville d'Arusha, siège du Secrétariat général de l'UPAP ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission finances et administration relative à la proposition de modification du Règlement du personnel ;

**DECIDE de procéder à la modification du Règlement du personnel comme suit :**

**i) Article 47 alinéa 5 :**

- a) Il est versé pour chaque enfant à charge scolarisé une indemnité pour frais d'études. Cette indemnité est versée pour les enfants à charge éligibles des membres du personnel recrutés à l'international et localement dans le pays siège de l'Union. L'indemnité versée aux membres du personnel recrutés localement correspond à quarante (40) pour cent de l'indemnité versée aux membres du personnel recrutés à l'international et en poste à l'extérieur de leur pays d'origine.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Décision N°02/UPAP/CA/2022

**Portant approbation de nominations au Secrétariat général de l'UPAP par voie de mise à disposition de fonctionnaires avec prise en charge intégrale par les Etats membres volontaires**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Considérant** la décision n°06/UPAP/CA/XXXVII/2017 du Conseil d'administration réuni en sa 36<sup>ème</sup> session ordinaire et portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;

**Considérant en outre** la décision n°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du Conseil d'administration réuni en sa 38<sup>ème</sup> session ordinaire relative à la mise en œuvre de sa décision portant restructuration du Secrétariat général ;

**Vu** les dispositions des articles 12 de la Convention et 15 du Règlement d'exécution de la Convention ;

**Vu en outre** les dispositions de l'article 14 de la Convention aux termes desquels des Commissions administratives et techniques peuvent être créées, en cas de besoin, par la Conférence ou par le Conseil afin de réaliser les missions de l'Union ;

**Conscient** du fait que la précarité financière à laquelle est confrontée l'Union constitue un frein à tout effort de recrutement sous contrat à durée déterminée ou indéterminée ;

**Conscient en outre** de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement sans discontinuité du Secrétariat général de l'UPAP et le besoin d'encourager davantage d'Etats membres à mettre en mise à disposition du personnel qualifié afin de remédier au déficit actuel en personnel ;

**Attendu** que par le passé le personnel mis à disposition a eu à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre parfaite des activités de l'Union et la stabilisation de son assise financière depuis 2008 ;

**Considérant** la correspondance du Secrétaire général en date du 28 mars 2022 par laquelle il sollicite l'approbation du Président du Conseil d'administration en vue du recrutement des fonctionnaires par voie de mise à disposition avec prise en charge intégrale par les Etats membres volontaires ;

**Vu** le rapport de la Commission finances et administration dans lequel il est recommandé au Secrétaire général de solliciter l'accord du Conseil en vue du recrutement par voie de mise à disposition de

fonctionnaires aux frais entiers des Etats membres concernés, et ce avant la tenue de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

**DECIDE :**

- i. Autorise le recrutement par voie de mise à disposition de fonctionnaires aux frais exclusifs des Etats membres volontaires, aux fins de pourvoir aux postes vacants ci-après :
  - a. Fonctionnaire chargé de la Régulation et de la Législation ;
  - b. Fonctionnaire chargé des Services électroniques & des Services financiers
  - c. Fonctionnaire chargé des Ressources humaines et de l'administration ;
- ii. Autorise le Secrétariat général à se rapprocher du pays-siège de l'Union afin de pourvoir au poste de responsable de la communication, et ce aux frais exclusifs dudit pays-siège ;
- iii. Autorise le Secrétariat général à pourvoir aux postes vacants restants de la structure organisationnelle adoptée par la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, et ce par voie de mise à disposition sans charge aucune pour l'Union, à l'exception du poste de responsable de la Régulation et des Affaires juridiques qui sera pourvu normalement.

**CHARGE :**

- Le Secrétaire général de la mise en œuvre de la présente décision.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Décision N°03/UPAP/CA/XL/2022

### Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Considérant** le plafond budgétaire d'un montant de 2.018.040 \$EU approuvé par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires pour l'exercice financier 2022/2023 ;

**Conformément** aux articles 13 et 14 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), à l'article 5 alinéas 1 et 4 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article 10 alinéas 1 et 2 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** le budget prévisionnel et le barème des contributions établi pour l'exercice 2022/2023 ;

**Conscient** de la nécessité de parachever le programme d'activités quadriennal adopté par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et d'exécuter les résolutions de la Stratégie postale mondiale d'Abidjan ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission Finances et Administration relative au projet de budget annuel présenté par le Secrétariat général ;

#### **DECIDE :**

d'approuver la somme de **2.013.850,00 \$EU** correspondant au budget annuel de l'Union pour l'exercice 2022/2023 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal 2022-2025 ;

#### **CHARGE :**

le Secrétaire général de redéfinir les priorités et d'assurer la mise en œuvre prudente des programmes d'activités adoptés pour l'exercice.

**Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022**

**Décision N°04/UPAP/CA/XL/2022**

**Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour  
l'exercice 2020/2021**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Conformément** à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2021 et l'opinion sans réserve de l'auditeur externe sur ces comptes ;

**Ayant été en outre** examinés et recommandés pour approbation par la Commission finances et administration de l'Union ;

**Mandaté** en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

**DECIDE :**

d'adopter les comptes vérifiés de l'Union pour l'exercice 2020/2021 ;

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

**Décision N°05/UPAP/CA/XL/2022**

**Portant nomination de l'auditeur externe**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Conformément** à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

**Conscient** de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeur actuel de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des comptes de l'exercice 2020/2021 ;

**Vu** les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

**Conscient** en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

**Prenant acte** de ce que le cabinet Ernst & Young a exprimé le souhait de poursuivre sa fonction d'auditeur externe de l'Union ;

**DECIDE :**

Reconduit le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union et fixe le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400 \$EU pour l'exercice 2021/2022.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Résolution N°03/UPAP/CA/XL/2022

### **Portant dispositions spéciales sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Vu** la résolution n°01/UPAP/CP/X/2021 portant dispositions spéciales sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires auprès des Etats membres et les possibilités accordées aux membres accusant d'importants arriérés de contributions statutaires de s'acquitter de leurs créances à l'égard de l'Union ;

**Constatant** l'absence de toute réaction positive de la part des Etats membres les plus susceptibles de bénéficier de cette résolution ;

**Conscient** du fait que le délai de six mois fixé par la Conférence de plénipotentiaires aux Etats membres intéressés pour verser leur contribution annuelle obligatoire 2021/2022 risque d'être en deçà du temps nécessaire aux Etats membres concernés pour faire valoir cette résolution ;

**Sachant** que le paiement du solde de 50 % après l'obtention de la dérogation sur la totalité des arriérés de contributions avant la fin de l'exercice 2022/2023 pourrait s'avérer irréaliste ;

**Considérant** la recommandation de la Commission finances et administration sollicitant le report du délai ;

**Désireux** de prêter son concours aux Etats membres qui envisagent aujourd'hui de faire valoir cette résolution ;

**Décide** de proroger jusqu'à la fin de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP le délai imparti aux Etats membres concernés afin de leur permettre de bénéficier de la résolution N°01//PAPU/PC/X/2021 de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires portant dispositions spéciales sur le recouvrement des arriérés de contributions des membres ;

**Charge** le Secrétariat général de la mise en œuvre de la résolution.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Résolution N°04/UPAP/CA/XL/2022

### Portant termes de référence de la Commission Finance et Administration

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Mandaté** en vertu de la résolution N°03/UPAP/CA/EXTRA/IX/2016 portant composition des Commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des postes ;

**Tenant compte** de ce que chaque Commission prépare et organise ses travaux pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Union et présente ses termes de référence (TdR) à l'adoption du Conseil d'administration ;

**Vu** l'adoption de la Commission finances et administration comme l'une des Commission administratives et techniques de l'Union par la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration ;

**Tenant compte en outre** de l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention relatif à l'adoption du rapport de gestion annuel et des comptes annuels certifiés de l'Union ;

**Désireux** de déléguer l'examen des questions d'ordre technique aux Commissions administratives et techniques pour des besoins d'efficacité et d'efficience ;

**Ayant examiné** la recommandation de la Commission Finances et Administration réunie à Arusha en Tanzanie du 08 au 10 mars 2022 ;

#### **DECIDE :**

d'approuver les termes de référence qui suivent pour la Commission Finances et Administration :

- i. De recevoir le rapport de l'auditeur externe sur le Rapport financier du Secrétaire général et formuler des recommandations appropriées au Conseil ;
- ii. De procéder à la réception et à l'examen du Rapport financier intérimaire du Secrétaire général ;
- iii. D'examiner et d'analyser le Rapport du Secrétariat général sur les questions relatives au personnel et à l'administration ;
- iv. D'examiner le projet de budget et formuler des recommandations appropriées ;
- v. De procéder à l'examen des pratiques actuelles en matière de gestion financière et des ressources humaines, et proposer, pour adoption éventuelle, des politiques à même d'améliorer l'efficacité de la gestion financière et des ressources humaines ;
- vi. D'assurer l'examen du barème des contributions des Etats membres au budget annuel de l'UPAP et proposer les taux les plus équitables et les plus adaptés ;

- vii. D'examiner le Règlement du personnel, le Règlement financier et la proposition de toute modification pertinente ;
- viii. Procéder à une étude de toute autre question relative à la gestion financière et des ressources humaines ou aux règlements, et formuler des recommandations à même d'apporter de la valeur ajoutée et de contribuer ainsi à la pérennité de l'Union ;
- ix. De formuler, à l'attention du Conseil d'administration, des recommandations appropriées sur toute question examinée par la Commission ;
- x. De procéder à l'examen de toute autre question adressée à la Commission par le Conseil d'administration.
- xi. D'assurer l'examen et la revue régulière des stratégies de recouvrement des contributions auprès des Etats membres.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Résolution N°05/UPAP/CA/XL/2022

### Portant mise en place de Groupes de travail au sein de la Commission Finances et Administration

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Mandaté** par l'article 14 de la Convention de l'Union relative à la mise en place des Commissions administratives et techniques ;

**Conscient** de la nécessité de doter l'Union des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre effective des programmes d'activités approuvés ;

**Désireux** d'améliorer le taux de recouvrement des contributions annuelles et des arriérés auprès des Etats membres ;

**Conscient** de ce que la hausse inexorable des arriérés de contributions des Etats membres constitue une entrave majeure à la réalisation de la mission et des objectifs stratégiques de l'Union ;

**Prenant acte** de ce que le versement régulier des contributions au budget de l'Union est une obligation fondamentale de chaque Etat membre ;

**Vu** le rôle essentiel que revêt la gestion des ressources humaines au sein de l'Union ;

#### **DECIDE DE :**

Procéder à la mise en place de deux Groupes de travail, à savoir le Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution et le Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines ;

#### **APPROUVE :**

- a) Les Termes de références qui suivent pour le Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des Etats membres :
  - i) Etablir les raisons et les causes profondes du non-paiement des contributions à l'Union ;
  - ii) Concevoir et envisager la mise en place de stratégies de renforcement du processus de recouvrement des arriérés auprès des Etats membres ;
  - iii) Proposer des mesures ou des plans de remboursement réalisables pour permettre aux Etats membres de solder les arriérés tout en les exhortant à procéder au prompt règlement de leurs contributions pour l'exercice en cours ;

- iv) Proposer des mesures incitatives et dissuasives adaptées et inspirées des pratiques constatées ailleurs, et ce afin d'améliorer le recouvrement auprès des membres ayant des arriérés importants, conformément aux Actes de l'Union ;
  - v) Proposer toute autre mesure jugée pertinente pour assurer la solidité financière de l'Union ;
  - vi) Proposer toute autre mesure susceptible d'accélérer le recouvrement des arriérés de contribution, notamment au moyen de missions mixtes avec le Secrétaire général auprès des Etats membres débiteurs ;
  - vii) Evaluer et rendre compte de l'état des arriérés de contribution de l'Union.
- b) Les Termes de références qui suivent pour le Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines :
- i. Proposer des stratégies et des politiques de gestion des ressources humaines fondées sur une analyse et un suivi régulier ;
  - ii. Encadrer la fonction gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat général et en assurer la cohérence avec la stratégie de l'Union grâce à l'attraction, la fidélisation, le développement et la motivation d'un personnel productif.
  - iii. Proposer des mesures permettant de garantir l'adéquation et la pertinence des activités de gestion des ressources humaines de l'Union, et ce en vue de la réalisation du mandat de l'Union.
  - iv. Proposer une structure organisationnelle susceptible de concourir à la réalisation de la stratégie et du mandat de l'Union.
  - v. Examiner et recommander des rémunérations adéquates pour le personnel, au regard de celles de l'Union africaine (UA) et d'autres agences de l'UA.
  - vi. Veiller à ce que l'Union adopte un système intégral et adapté de gestion des performances qui favorise la formation et le développement du personnel, ce afin d'obtenir les niveaux de compétence requis.
  - vii. Contrôler la conformité du Secrétariat général avec les pratiques standard en matière de ressources humaines, les politiques et les procédures de l'Union en matière de gestion du bien-être, de la santé et de la sécurité des employés.
  - viii. Examiner et réviser les contrats de travail des employés, y compris les clauses relatives à la retraite, à la cessation d'emploi ou à d'autres circonstances particulières, entre l'Union et tout employé de l'Union.

- ix. Mettre en place une politique de planification de la relève et de fidélisation du personnel.
- x. Mettre en place une base de données d'experts du cœur de métier postal au sein des organisations postales d'Afrique ;
- xi. Coordonner le développement des ressources humaines et la formation des agents des organisations postales africaines.
- xii. Apporter son concours au Secrétariat général en matière de gestion des ressources humaines, selon les besoins.
- xiii. Proposer des modifications aux Actes de l'Union dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## Résolution N°06/UPAP/CA/XL/2022

### Portant sur les modifications apportées en cours de construction au projet d'Immeuble de l'UPAP

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Vu** l'approbation de la Conférence des plénipotentiaires chargeant le Secrétaire général d'accomplir toutes les diligences nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

**Après examen** du rapport du Secrétaire général sur le projet, notamment les modifications intervenues au cours des travaux de construction ;

**Conscient** du fait que ces modifications présentent les avantages ci-après :

- ✓ élargissement de la superficie du sous-sol afin d'améliorer la portance de l'immeuble, de créer des parkings souterrains supplémentaires, de disposer de locaux techniques, notamment d'un poste électrique, des pompes à incendie, des pompes d'alimentation en eau, d'un réservoir d'eau et des points de collecte des déchets ;
- ✓ le passage du simple au double vitrage aux fins de baisser les charges de climatisation et de rafraichissement, réduire les frais d'entretien du dispositif de climatisation, de limiter les nuisances sonores en provenance de l'autoroute adjacente et très fréquentée, d'assurer une protection plus adaptée contre le rayonnement solaire, et d'améliorer la solidité générale de l'immeuble ;
- ✓ les panneaux en aluminium pur offrent une meilleure tenue et leur usage contribue à l'intégrité structurelle et à la longévité de l'immeuble car ils sont pratiques à installer, à réparer et à remplacer, notamment pour les immeubles de grande hauteur ;

**Conscient en outre** que les travaux sont actuellement à un stade très avancés et ne sauraient accuser des retards du fait de la lenteur des procédures d'approbation ;

**Vu** le fait que les modifications recommandées demeurent dans la fourchette maximale autorisée par le gouvernement du pays-siège, la Tanzanie ;

**Désireux** de réaliser les objectifs du projet entérinés par la Conférence des plénipotentiaires ;

#### **DECIDE :**

- 1) d'autoriser le Comité de gestion du projet d'Immeuble de l'UPAP à analyser les avantages de toute modification significative recommandée par le Consultant ;
- 2) de donner mandat au Président du Conseil d'administration d'examiner et d'approuver, au nom du Conseil, toute demande de modification du projet formulée au cours des travaux de construction ;

**CHARGE :**

Le Secrétaire général de veiller à maintenir les éventuelles modifications dans la fourchette des 15 % du coût global du projet.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

**ANNEXE 7**

**RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS DE  
POLITIQUE ET DE REGULATION**

## Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022

### Relative aux questions d'harmonisation des politiques et des législations

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Considérant** l'article 3 alinéa 1 du Règlement d'exécution de la Convention relatif à la constitution du Conseil qui précise que le Conseil d'administration est composé de vingt-cinq (25) Etats membres. Vingt-quatre (24) des Etats membres sont élus par la Conférence. Le vingt-cinquième siège revient au pays siège de l'Union ;

**Considérant en outre** l'article 12 alinéa 2 de la Convention aux termes duquel, dans l'intervalle des sessions de la Conférence, le Conseil est l'organe de prise de décisions de l'Union, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par la Conférence ;

**Vu** la création de la Commission politique et régulation, en application de la décision N°04/PAPU/PC/X/2021 portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques, à savoir la Commission politique et régulation, et la Commission stratégie, adoptée conformément à l'article 14 de la Convention ;

**Vu en outre** l'adoption des termes de référence de la Commission par décision N°04/UPAP/CP/X/2021 portant création de deux Commissions administratives et techniques, prise par la Conférence des plénipotentiaires réunie en sa 10<sup>ème</sup> session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

**Eu égard à** l'article 2 alinéa 9 du Règlement d'exécution de la Convention aux termes duquel l'une des fonctions de la Conférence des plénipotentiaires consiste à examiner les rapports d'activités du Conseil d'administration et du Secrétariat général de l'Union depuis la dernière session de la Conférence ;

**Entendu que** l'article 6 alinéa 2 du Règlement d'exécution relatif à la vacance de sièges au sein du Conseil prévoit qu'en cas de vacance de siège au sein du Conseil, la région concernée désigne un autre Etat membre pour siéger au Conseil pour la période restante du mandat du Conseil ;

**Entendu en outre que** la Conférence des plénipotentiaires réunie en sa 10<sup>ème</sup> session ordinaire n'a pu pourvoir que 20 des 25 sièges, laissant ainsi 05 sièges vacants du fait de la non éligibilité des candidatures proposées ;

**Approuve** ce qui suit :

- a) Le Conseil d'administration prend connaissance et adopte les recommandations de la Commission politique et régulation relatives au pourvoi des sièges laissés vacants à l'issue de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue au mois de juin 2021 à **Victoria Falls au Zimbabwe** ainsi qu'il suit :
- i. accède favorablement à la candidature du Bénin à siéger au Conseil d'administration, avec effet immédiat, en qualité de représentant de la région Afrique de l'Ouest dès lors qu'il réunit l'ensemble des critères d'éligibilité ;
  - ii. accède favorablement à la candidature de la République démocratique du Congo à siéger au Conseil d'administration en qualité de représentant la région Afrique centrale, sous réserve de la liquidation de ses arriérés de contributions statutaires ;
  - iii. accède favorablement à la candidature du Maroc à siéger au Conseil d'administration en qualité de représentant la région Afrique du Nord, sous réserve de la liquidation de ses arriérés de contributions statutaires ;
  - iv. accède favorablement à la candidature du Ghana à siéger au Conseil d'administration en qualité de représentant la région Afrique de l'Ouest, sous réserve de la liquidation de ses arriérés de contributions statutaires ;
  - v. Le cas du Mali est subordonné à la levée et/ou à la révision de la décision prise par l'Union africaine.
- b) Les pays ci-dessus répertoriés (de ii à v) disposent d'un délai de six (6) mois à compter de la date de la présente résolution pour régulariser leur situation afin de satisfaire aux critères d'éligibilité à siéger au Conseil ;
- c) Dans l'éventualité où les six (6) mois s'écoulent sans que ne soient satisfaits lesdits critères d'éligibilité, le Secrétariat général est chargé d'engager des démarches en vue du pourvoi des sièges vacants au sein du Conseil, conformément aux dispositions des Actes de l'Union.

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à donner suite aux recommandations qui précèdent ;

**Charge** le Secrétariat général d'assurer la coordination des activités en matière de politique et de régulation, et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

**Charge** le Président du Conseil d'administration de saisir par écrit le Président de la Conférence des plénipotentiaires aux fins d'obtenir l'entérinement de la résolution du Conseil.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

## **Résolution N°08/UPAP/CA/XL/2022**

### **Relative au renforcement de la régulation**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Considérant** la création de la Commission politique et régulation, en application de la décision N°04/PAPU/PC/X/2021 portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques, à savoir la Commission politique et régulation, et la Commission stratégie, adoptée conformément à l'article 14 de la Convention ;

**Considérant en outre** l'adoption des termes de référence de la Commission par décision N°04/UPAP/CP/X/2021 portant création de deux Commissions administratives et techniques prise par la Conférence des plénipotentiaires réunie en sa 10<sup>ème</sup> session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe.

**Conscient** du fait que la Commission a amorcé ses travaux pour le cycle en cours et s'est réunie à deux reprises afin de statuer sur les dossiers relevant de la politique et de la régulation ;

**Constatant** qu'en effet les dossiers particuliers ont fait l'objet de débats et de consensus :

**Procède** à l'adoption du rapport de la Commission politique et régulation à savoir prendre acte :

- i. de la mise en place de groupes de travail au sein de la Commission ;
- ii. des termes de référence du Groupe de travail
- iii. du Plan d'action de la Commission Politique et Régulation du cycle quadriennal 2022-2025

**Procède en outre** à l'adoption des recommandations formulées dans le rapport et portant sur les points ci-après :

- a. Les Etats membres doivent procéder à l'identification et à la définition des différentes composantes du coût de l'Obligation du service universel (OSU) ;
- b. Les Etats membres doivent procéder à l'analyse de l'incidence de l'OSU sur la couverture géographique, l'impact de la portée des produits, la qualité de service, la fixation des tarifs sur la réalisation de l'OSU.
- c. Les Etats membres doivent formuler une méthodologie de fixation des tarifs.

- d. Les Etats membres devraient s'inspirer des pratiques dans d'autres régions, notamment en matière de définition de l'OSU, de services après-vente, de respect des normes, d'application du domaine réservé, etc. ;
- e. Les Etats membres doivent concevoir des cadres juridiques et réglementaires pour le commerce électronique dans le cadre du secteur des services postaux et de la messagerie.
- f. Le Secrétariat général doit élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action, et ce conformément aux échéances fixées.

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à donner suite aux recommandations qui précèdent ;

**Charge** le Secrétariat général d'assurer la coordination des activités en matière de politique et de régulation, et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

**ANNEXE 8**  
**RESOLUTIONS PORTANT SUR LES QUESTIONS**  
**RELATIVES A LA STRATEGIE**

**Résolution N°09/UPAP/CA/XL/2022**  
**Portant sur les questions relatives à la Stratégie**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire du 12 au 14 juillet 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC) ;**

**Rappelant** la création de la Commission Stratégie par la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe par décision N°04/UPAP/CP/X/2021 portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques à l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) ;

**Rappelant en outre** que les Termes de référence (TdR) de la Commission ont été approuvés par la Conférence susmentionnée ;

**Considérant** que la Commission a commencé ses travaux pour le cycle et a tenu deux réunions pour délibérer sur des questions spécifiques relatives à la Stratégie ;

**Reconnaissant** que les questions spécifiques ont été effectivement débattues et suivies de recommandations ;

**Adopte** par la présente le rapport de la Commission Stratégie ;

**Approuve** les suivantes :

- i. La création de Groupes de travail et d'une Task Force au sein de la Commission comme suit :
  - a. Groupe de travail sur la Gestion des risques de catastrophe ;
  - b. Groupe de travail sur les Investissements et Projets ;
  - c. Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi
- ii. Les termes de référence des groupes de travail et de la Task Force ;
- iii. Le Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2022-2025.

**Adopte en outre** les recommandations sur les points suivants contenues dans le rapport :

**b. Concernant la Gestion des risques de catastrophe**

- i. La Commission doit proposer le modèle de cadre de GRC à mettre en œuvre par les Etats membres ;
- ii. Les Etats membres doivent s'inspirer des expériences des uns et des autres en matière de gestion des risques de catastrophe quelles que soient les différences de conditions géographiques et géologiques.

**e. Concernant la Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi**

- i. Le Secrétariat général est chargé de solliciter les domaines prioritaires de préoccupation des Etats membres concernant l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi et de partager l'analyse entre les membres ;
- ii. Les Etats membres sont invités à fournir en permanence plus de points de vue sur l'ouverture du sujet de l'UPU, même au-delà des questionnaires diffusés.

**f. Concernant les Investissements et Projets**

- i. L'Union doit identifier et investir dans des portefeuilles qui génèrent un taux de rendement plus élevé ;
- ii. L'UPAP doit exploiter son nouvel immeuble de manière optimale afin d'en générer des revenus ;
- iii. Le plan de relocalisation du Secrétariat général doit être mis en œuvre pour permettre une transition ordonnée de l'ancien bâtiment vers le nouveau siège.

**Note que**

- i. La 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe en juin 2021, a adopté quatre thèmes pour la célébration annuelle de la Journée panafricaine des postes sur la période 2022-2025

ii. Le thème retenu pour l'année 2023 est :

***“La Poste : véritable acteur du commerce électronique en Afrique”***

**Invite** les Etats membres et le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

***Fait à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), le 14 juillet 2022***

## **ANNEXE 9**

# **RESOLUTION DU FORUM DES REGULATEURS POSTAUX**

## **Résolution N° 10/UPAP/CA/XL/2022**

### **Relative à la régulation postale**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 12 au 14 juillet 2022 ;**

**Vu** la résolution n°18 /UPAP/CA/XXXVI/2017 relative à la régulation postale ;

**Conscient** du fait que la régulation de la transformation numérique des services postaux constitue l'une des missions essentielles de l'autorité de régulation ;

**Constatant** d'emblée que la transformation numérique revêt une importance capitale pour la prestation de services modernes à destination de la multitude de clients auxquels les Opérateurs Postaux sont susceptibles de rendre service ;

#### **DECIDE D'EXHORTER :**

1. Les Etats membres à veiller à ce que :

1.1. L'opérateur postal amorce le chantier de la transformation numérique des services postaux ;

1.2. L'autorité de régulation :

- a) finance l'obligation de service universel pour l'opérateur postal désigné afin de lui permettre de desservir tous les coins et recoins du pays ;
- b) accompagne l'opérateur postal désigné, lui permettant ainsi d'offrir des services numériques et de faire concurrence de manière avantageuse aux autres opérateurs postaux ;
- c) veille à ce que le projet de transformation numérique soit encadrés par une législation appropriée, en adéquation avec les services numériques qui seront proposés aux clients ;
- d) collabore avec les différentes parties prenantes et notamment les banques centrales, les douanes et les chambres de commerce pour être en mesure de fonctionner dans l'univers numérique.

1.3. Le gouvernement :

- a) prenne des décisions audacieuses et placer le secteur postal au cœur de ses projets prioritaires.
- b) promulgue une législation adaptée pour garantir la numérisation des services postaux.

#### **CHARGE :**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 13 juillet 2022***

**ANNEXE 10**

**TABLEAU DES DECISIONS & RESOLUTIONS DE LA 40<sup>EME</sup>**

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, Kinshasa, République démocratique du Congo, 2022**

<b>N°</b>	<b>DECISION</b>	<b>INTITULE</b>
1.	<b>Décision N°01/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant modification de l'article 47 alinéa 5 du Règlement du personnel
2.	<b>Décision N°02/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant approbation de nominations au Secrétariat général de l'UPAP par voie de mise à disposition de fonctionnaires aux frais entiers des Etats membres concernés
3.	<b>Décision N°03/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023
4.	<b>Décision N°04/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2020/2021
5.	<b>Décision N°05/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant nomination de l'auditeur externe
<b>N°</b>	<b>RESOLUTION</b>	<b>INTITULE</b>
1.	<b>Résolution N°01/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétariat général pour la période 2021/2022
2.	<b>Résolution N°02/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies
3.	<b>Résolution N°03/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant dispositions spéciales sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres
4.	<b>Résolution N°04/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant termes de référence de la Commission Finance et Administration
5.	<b>Résolution N°05/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant mise en place de Groupes de travail au sein de la Commission Finances et Administration
6.	<b>Résolution N°06/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant sur les modifications apportées en cours de construction au projet d'Immeuble de l'UPAP
7.	<b>Résolution N°07/UPAP/CA/XL/2022</b>	Relative à la politique et la réglementation
8.	<b>Résolution N°08/UPAP/CA/XL/2022</b>	Relative au renforcement de la régulation
9.	<b>Résolution N°09/UPAP/CA/XL/2022</b>	Portant sur les questions relatives à la Stratégie
10.	<b>Résolution N°10/UPAP/CA/XL/2022</b>	Relative à la régulation postale

**ANNEXE 11**  
**COMMUNIQUE FINAL**

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES**  
**(UPAP)**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**(12 au 14 juillet 2022)**  
**KINSHASA, RDC**

**COMMUNIQUE FINAL**  
**LU PAR LA REPUBLIQUE DE NAMIBIE**

La 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 12 au 14 juillet 2022, à Kinshasa, République démocratique du Congo.

Le Conseil a été présidé par **M. Richard Ranarison**, Directeur général de la Poste de Madagascar.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence **Monsieur Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge**, Premier ministre de la République démocratique du Congo, Invité d'honneur.

**I. Participation**

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

**Algérie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.**

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Ethiopie et Soudan.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, Bénin, République du Congo, République Démocratique du Congo, Egypte, Ghana, Guinée, Lesotho, Mali, Maroc, Mozambique et Ouganda.**

Les organisations partenaires et Unions restreintes suivantes étaient présentes en mode physique ou virtuel : **AFRALTI, Poste de Chine, Association des régulateurs de la communication de l'Afrique australe (CRASA), La Poste France, Poste du Japon, Association des Opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA), Mastercard, STAMPS<sup>DAQ</sup>, PostEurop, EACO, Services postaux des Etats-Unis (USPS), Union postale universelle (UPU), Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'ouest (CPEAO).**

## II. Election et installation du Bureau

Le bureau a été constitué comme suit :

<b>Président</b>	: Madagascar
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	: Nigeria
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	: Algérie
<b>Rapporteurs</b>	: Burundi et Malawi

## III. Ordre du jour

Au cours de la session, le Conseil a examiné tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Confirmation du quorum ;
- Mot d'ouverture du président
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- Rapport du président sortant du Conseil d'administration ;
- Allocution du président entrant ;
- Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2021/2022 ;
- Proposition de thèmes de la Journée panafricaine des postes pour la période 2021-2024 ;
- Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
  - Exploitation et Technologies ;
  - Finances et Administration
  - Politique et Régulation ;
  - Stratégie ;
- Forum des DG des Opérateurs désignés ;
- Forum des Régulateurs postaux ;
- Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2021 ;
- Date et lieu de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

## IV. Rapport d'activités du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2021/2022 qui tournait autour des axes importants suivants :

- enjeux stratégiques et risques identifiés ;

- analyse de l'environnement ;
- gestion financière ;
- Exploitation et technologies ;
- projets structurants ;
- coopération au développement et engagement des parties prenantes ;
- Point sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations ;
- Activités de communication ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Conférences, réunions et ateliers internationaux ;
- Conclusion et perspectives pour le prochain exercice financier.

Le rapport d'activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi que la résolution relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

#### **V. Rapports des Commissions**

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports couvrant les principaux domaines clés suivants :

- a) Commission Exploitation et Technologies ;
- b) Commission Finances et Administration ;
- c) Commission Politique et Régulation ;
- d) Commission Stratégie.

#### **VI. Forum des DG des Opérateurs désignés**

Le Forum des DG des Opérateurs désignés s'est tenu le 7 juillet 2022, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en marge de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Le thème du Forum était « **La poste : en marche vers la transformation numérique** ».

#### **VII. Forum des Régulateurs postaux**

Le Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 8 juillet 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en marge de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Le thème du forum était « **La régulation postale au service de la transformation numérique** ».

### **VIII. Rapport de l'auditeur externe**

Le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice 2020/2021 a été présenté par Ernst & Young et adopté.

### **IX. Date et lieu de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration**

Le Conseil a été informé qu'en principe, la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP se tiendrait en mai 2023. La date exacte sera communiquée par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte, Madagascar qui a proposé de l'abriter.

### **X. Adoption des décisions, résolutions et recommandations**

Aux termes des délibérations, la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé et adopté un certain nombre de décisions et résolutions.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

### **XI. Motion de remerciements**

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités de la République démocratique du Congo par le Burkina Faso.

***Fait à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le 14 juillet 2022***

**ANNEXE 12**  
**MOTION DE REMERCIEMENT**

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES**

**(UPAP)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(12 au 14 juillet 2022)**

**KINSHASA, RDC**

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
LUE PAR LE BURKINA FASO**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 40<sup>ème</sup> session ordinaire du 12 au 14 juillet 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo ;**

**AYANT NOTE** avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités de la République démocratique du Congo en acceptant d'accueillir la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil ;

**CONSIDERANT** l'engagement exemplaire de la République démocratique du Congo pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

**RECONNAISSANT** les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des Commissions, du Forum des régulateurs, du Forum des DG des Opérateurs postaux, l'Atelier sur la Stratégie de l'UPAP, que de la session plénière du Conseil ;

**SALUANT** l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont été l'objet durant leur séjour en terre Congolaise ;

**SALUANT** également l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé les travaux de la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**NOTANT** avec une réelle satisfaction l'engagement du Président de la République démocratique du Congo, Son Excellence Félix Etienne Tshisekedi, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

**FELICITANT** l'efficace contribution de la Commission d'organisation au succès de ces assises ;

**EXPRIME** par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont été l'objet durant tout leur séjour à Kinshasa.

***Fait à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le 14 juillet 2022***